

ABONNEMENTS
 1 an 6 mois 3 m. 1 m.
 SUISSE 16.80 8.40 4.20 1.40
 ÉTRANGER 32.50 16.25 8.10
 On peut s'abonner dans tous les
 Bureaux de poste suisses, avec
 une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
 Rédaction 13.75
 TÉLÉPHONE Administration et Annonces 87
 CHEQUES POSTAUX IV B 513

La Sentinelle

Quotidien socialiste

ANNONCES

(LA LIGNE)
 La Chaux-de-Fonds, Canton
 et Jura-Bernois . . . Fr. 0.18
 Minimum par annonce » 1.80
 Suisse » 0.30
 Étranger » 0.40
 (Minimum 10 lignes)
 RÉCLAME » 0.50

Une défaite méritée

Nos camarades de Granges viennent de l'emporter dans la troisième manche d'une lutte électorale passionnée. Cette victoire est significative. Elle a été remportée dans une région où la classe bourgeoise a recouru avec le plus de manque de scrupules à ce qu'on désigne depuis un certain temps sous le nom de dictature bourgeoise.

Depuis quelques années, la région du Leberberg est devenue célèbre parmi toutes celles du canton de Soleure par la brutalité des moyens dont use le patronat du pays. La fameuse grève de Granges suivie du lock-out demeure gravée dans toutes les mémoires. La victoire chantée par toute la basse presse bourgeoise souhaitant sans cesse la défaite du syndicalisme qu'elle respecte en apparence depuis qu'il est redoutable, laissa les organisations de cette région vaillantes et fermes.

Quand vint la grève générale, elles firent preuve d'une vitalité qui se mesura à la campagne de haine et de calomnie qu'on dirigea contre elles. Les pires légendes, les plus ignobles fables furent publiées et portées jusque dans les conseils.

On se souvient d'ailleurs des événements et de la dramatique tuerie. L'autre jour, à Granges même, je me suis rendu sur la place où éclatèrent les fusillades. Je me suis fait expliquer les choses par des hommes pondérés, à cheveux blancs et, pour moi, le doute n'existe plus, ne peut subsister pour personne : ce fut un assassinat.

Mais voici que pendant la semaine dernière, un autre événement est venu jeter de la lumière sur les mœurs des bourgeois. Notre camarade Rudt, dans son lit, m'a conté l'agression dont il fut victime en ces termes : Je m'en allais au bureau, à 8 heures du matin. Tout à coup, je fus frappé derrière la tête et je tombai. Alors, mon agresseur, à coups de bottes, me frappa au visage et à la poitrine. J'ai une côte brisée, deux autres endommagées. J'avais la figure ensanglantée. On m'a recueilli inanimé et hier j'étais encore en danger. La brute qui m'a attaqué a reçu des félicitations et des fleurs : c'est un lieutenant de cavalerie. Une lettre, signée Une femme, me dit : « La prochaine fois, vous n'y échapperez pas et je voudrais être là pour vous arracher le cœur et l'envoyer à votre femme ! »

Ailleurs, bourgeois fanatisés, qui parlez sans cesse d'une Russie que vous ne connaissez pas, si vous nous parliez de vos amis du Leberberg !

Les bourgeois de Granges, appuyés par la police du canton et tout particulièrement par un certain sergent de gendarmerie, ont recouru à tous les moyens : on a fait passer les ouvriers un à un dans les bureaux, on a dépensé des sommes folles, on a fait venir des ouvriers depuis le Tessin, on a réquisitionné des automobiles et des auto-camions. Toute la puissance de l'argent du patronat, des autorités, de la police, de la presse, tout a été mis en œuvre. La dictature bourgeoise a joué « le grand jeu ». Tous les registres ont été tirés. Le résultat fut leur défaite de dimanche, défaite méritée et reconfortante, prouvant l'abus que l'on fait en parlant de « l'illusion de la démocratie » et de la « dictature bourgeoise ».

La classe ouvrière est à même de vaincre cette force par les procédés démocratiques. Il est réjouissant de le constater au moment où l'on tente de jeter le discrédit sur cette arme, d'en éloigner le prolétariat.

Nos camarades de Granges ont exercé à l'égard des bolchévistes bourgeois de Granges la vengeance qui leur laisse la plus cuisante brûlure : une défaite telle que celle de dimanche soir. Camarades de partout, en avant pour de telles luttes.

E.-Paul GRABER.

GRANGES, 24 (de notre correspondant). — Le candidat socialiste, camarade Staempfli, a été élu maire, au troisième tour de scrutin qui avait lieu hier. Il remporte la victoire par 1221 voix contre 1106 données par les bourgeois coalisés au candidat Helbling. La majorité fut de 1177 voix. Le 95 pour cent des électeurs ont pris part au scrutin. Les camarades welsches ont été un appoint sérieux dans cette victoire ouvrière. Lors du second tour, le candidat bourgeois avait fait 1080 voix et le camarade Staempfli 1077.

Les restrictions chez les animaux

Le jardin zoologique de Londres est l'un des plus fameux qui existent. Il a fallu faire des prodiges pour nourrir, durant l'époque des restrictions, tous les animaux qui y sont rassemblés. Il n'était pas seulement difficile de trouver de la nourriture en suffisance, mais il fallait encore la payer très cher. On réduisit les dépenses au minimum, et, par exemple, on conduisit en pleine campagne les daims, les faisans et les autres animaux peu rares et capables de se nourrir eux-mêmes, et on les mit en liberté.

Tous les animaux ont bien supporté la diète forcée qu'on leur imposait. Seuls les éléphants grognent parce que les visiteurs ne leur donnent plus de petits pains et ils ne comprennent pas cela. Il y eut, un temps, de nombreuses plaintes à ce sujet, car les éléphants, désappointés, prenaient tout bonnement les sacs des dames pour les avaler. D'ailleurs, le fait que les visiteurs ne nourrissent plus les animaux est une des causes qui ont énormément augmenté les frais d'entretien du jardin zoologique. Comme les hommes, les animaux ont souffert de la guerre.

Gênes, port suisse

Nous lisons dans la « Revue suisse d'Exportation » :

La « Presse Suisse Moyenne » annonçait dans son bulletin du 11 mars que le trafic italo-suisse par le port de Gênes reprenait graduellement son cours normal. Cette nouvelle réjouissante est confirmée par la circulation des trains marchandises sur les lignes du Simplon, du Lötschberg et du Gothard, provenant de Gênes, circulation qui augmente sans cesse.

Au point de la situation géographique, Gênes est pour la Suisse le port le plus avantageux. En effet, la distance de Gênes à Buchs est de 483 km. ; le Havre est à 966 km., Brême 976, Hambourg 1036. Gênes est à 522 km. de Bâle ; la distance de Marseille à Bâle est de 723 km., du Havre à Bâle de 768 km. Seulement Genève est plus rapprochée de Marseille que de Gênes, mais de combien ? 12 km. seulement. Marseille-Genève 470 km. et Gênes-Genève 482. Bordeaux est à 793 km. de Genève.

Le trafic suisse par mer devrait donc être acheminé par Gênes ; mais il ne l'est pas parce que les conditions défavorables du service ferroviaire, du chargement et déchargement annulent les avantages offerts par la situation géographique. Trop souvent, les exportateurs réalisaient des économies importantes en acheminant leurs marchandises vers d'autres ports beaucoup plus éloignés mais mieux outillés.

Le trafic du port de Gênes s'est développé très rapidement et les installations du port n'ont pas pu prendre aussi vite l'extension voulue.

Le port de Gênes manque en premier lieu d'une extension suffisante de quais permettant aux navires de s'y approcher, de manière à pouvoir décharger les marchandises directement sur les wagons ferroviaires — ou sur les wagons des hangars et des magasins généraux. Il manque des élévateurs en nombre suffisant et assez puissants pour pouvoir décharger les navires à raison de 3 à 4000 tonnes par jour. Actuellement, les chargements de blé exceptés, on peut décharger par jour 500 tonnes seulement par navire. De cette manière, un vapeur de 8000 tonnes emploie 20 à 24 jours avant de pouvoir être déchargé, ce qui cause des frais élevés de surestaries.

Un autre point faible de Gênes est l'existence de plusieurs directions du port, ce qui complique la bonne marche des opérations administratives et crée une instabilité nuisible des tarifs. En France, à la suite des dispositions prises par le ministre Herriot, une direction unique fut instituée pour tous les ports de France et chaque port n'a qu'un seul directeur.

Enfin, le service ferroviaire est très lent — pour manque de matériel roulant et insuffisance de lignes. Ce détail est trop connu pour avoir à retourner là-dessus.

La guerre a transformé les installations et le service intérieur des ports de France, qui ont accompli des progrès très considérables. Gênes a profité aussi des enseignements de la guerre, mais pas dans les mêmes proportions que les ports français. Manque de matières premières et de main-d'œuvre furent les causes du ralentissement qui eut lieu dans la construction des nouveaux bassins de Gênes.

Et pourtant, dès que toutes les œuvres prévues seront construites, le port de Gênes aura une extension de quais atteignant 21 km. de longueur, une superficie de déchargement de 220 hectares et une surface d'eau de 400 hectares. Il est à prévoir que les nouveaux quais seront construits d'après les exigences modernes et qu'ils seront pourvus d'élévateurs électriques puissants et permettant de décharger 4000 tonnes par jour de chaque navire mouillant devant les quais.

On demande en outre la construction de nombreuses voies de service au port, la multiplication des hangars et des magasins généraux, l'électrification des lignes Gênes-Spezia, Gênes-Vintimille, Gênes-Ovada-Asti, l'établissement de doubles voies, l'augmentation du matériel roulant réservé à ce port, etc.

La commission XX pour l'étude du problème de l'après-guerre, présidée par M. le sénateur Maggiorino Ferraris, a noté un ordre du jour recommandant vivement de prendre les mesures nécessaires pour reconquérir le trafic suisse en faveur du port de Gênes. La situation changera en mieux dans un avenir prochain.

Savona est un modeste complément de Gênes, comme Cette l'est de Marseille. Pour le moment, il n'y a pas de perspective d'en faire un port suisse comme c'est le cas de Cette, mais il y a des perspectives très sérieuses qu'un jour Savona deviendra un port « suisse » encore plus important que celui de Cette.

La navigation fluviale sera le grand facteur qui amènera une transformation radicale du port de Savona.

Déjà sous le règne de Napoléon, on avait étudié un projet reliant Savona à Turin par voie d'eau. Il s'agissait d'établir un grand canal collecteur des produits agricoles, etc., du Piémont pour les transporter à la mer.

Ce projet n'eut jamais un commencement d'exécution. Les conditions politiques et militaires du pays ne furent nullement favorables à l'exécution d'une œuvre d'une si grande envergure. Mais la difficulté principale était donnée par la position géographique de Savona, où comme dans toute la Ligurie, la chaîne des Apen-

nins surplombe la côte ; il fallait gagner une hauteur de 300 mètres au moins sur un parcours très court ; c'était presque impossible d'y parvenir au moyen des écluses, le seul moyen connu jusqu'à ces derniers temps pour surmonter les dénivelés. Mais en Norvège et en Amérique on a inventé un nouveau système de canaux de navigation inclinés, et d'élévateurs électriques. Le passage des Apennins à Savona ne présente donc plus aucune difficulté technique grave.

Il y a trois ans, les deux villes de Savona et Turin ont conclu un accord assurant la construction de ce canal. Turin établit ensuite deux conventions avec les villes de Novare et de Milan pour assurer la construction de deux lignes de navigation reliant la capitale piémontaise au lac Majeur et au réseau lombard de navigation. D'autre part, l'association tessinoise de l'économie des eaux a fait étudier des projets complets de navigation de Biasca au lac Majeur, et de Domodossola au même lac. Ces projets ont des probabilités sérieuses d'exécution parce que les frais de construction seront compensés, ou peu s'en faut, par le produit donné par des usines de force motrice.

Il s'ensuit que le Gothard depuis Biasca (où commence la section de montagne) et le Simplon depuis Domodossola seront reliés directement à la mer Méditerranée, avec débouché à Savona, à proximité de Gênes.

Vous avez maintenant une idée des perspectives sérieuses de nos communications avec Gênes et Savona.

Emile COLOMBI.

(De notre correspondant de Berne.) Un accord provisoire réglant le transit sur territoire italien de marchandises en exportation des Etats-Unis vient d'être conclu. Au terme de cet accord, les demandes d'autorisation de transit sont déposées par le bureau de Paris auprès du délégué du War Trade Board, près de la Commission permanente internationale des contingents, qu'il s'agisse de marchandises qu'ils transiteront par la France ou par l'Italie.

Le délégué du gouvernement italien à Paris fera toute communication utile en Italie et les autorités douanières italiennes admettront l'autorisation de transit délivrée comme comportant toutes les possibilités et toutes les obligations nécessaires, lorsqu'une marchandise signalée vient d'abord par un port français débarquer dans un port italien ou réciproquement. Le bureau de la S. S. S. à Paris apportera directement les modifications utiles sur les titres d'autorisation délivrés en tenant au courant les délégués des gouvernements intéressés.

Les alliances défensives

Havas mande de Paris :

Au cours de la séance à laquelle participent les neutres, les importantes déclarations suivantes ont été faites :

Sur une question de M. Munch, délégué danois, lord Cecil a précisé qu'il ne pouvait pas dire d'avance dans quels cas s'appliqueront la contrainte militaire et la contrainte économique, mais qu'il y aurait autant de cas en l'espèce à examiner au moment venu.

Le représentant de la Norvège a proposé encore l'amendement : « Les petits Etats ne devront pas être tenus de prendre part à des mesures de nature militaire vis-à-vis des Etats qui ne sont pas membres de la société ».

Lord Cecil a répondu que, selon lui, les petites puissances seront tenues seulement à des mesures économiques à l'encontre des Etats en lutte avec la Ligue, mais seraient dispensées d'une intervention militaire. Toutefois, elles devront accorder le passage, par leurs territoires, des forces des autres Etats contractants envoyé contre le rebelle.

M. de Wedel Jarlsberg a présenté le vœu « que les petits Etats devront pouvoir organiser des armées essentiellement en vue de leur propre défense ».

Lord Robert Cecil assure que la commission est d'accord sur le principe de ce vœu, car l'article 8 du projet prévoit que les armements seront réduits au minimum en tenant spécialement compte de la situation géographique de chaque pays et de ses circonstances.

Au sujet de l'article 16, les délégations danoise et suisse ont posé la question de la « neutralité permanente de la Suisse » en se basant sur 400 ans de neutralité et sur les quatre nationalités qui la composent. Le Danemark a fait ressortir sa position géographique dangereuse.

Lord Robert Cecil a demandé aux délégués danois s'ils n'entendaient pas prendre part aux mesures de coercition économique ni admettre le transit des troupes à envoyer contre un Etat rebelle ou s'ils refusaient simplement de participer à des mesures militaires.

M. Munch a répondu que dans sa pensée il s'agissait seulement de ne pas coopérer à des mesures militaires, et aussi de ne pas autoriser le passage des forces armées sur son territoire.

M. Léon Bourgeois a fait valoir que l'adhésion à la Ligue des Nations était en contradiction avec une telle conception de la neutralité.

M. Munch a alors invoqué l'exemple de l'Islande, qui s'est déclarée neutre d'une façon permanente, bien que sa neutralité n'ait pas été reconnue par les autres puissances.

Une discussion a porté sur l'article 23 qui prévoit que les puissances entendent abroger

toutes les obligations incompatibles avec le pacte et s'engagent à ne pas en contracter de nouvelles.

M. Loudon, ex-ministre des affaires étrangères de Hollande, a demandé si les alliances défensives et offensives étaient par là même interdites. Répondant, M. Venizelos a fait une déclaration de la plus haute importance : « Qu'à côté de la Ligue des Nations qui s'attache l'unanimité des Etats contractants, il y a de la place dans l'organisation du monde de demain, pour des alliances purement défensives ».

Orientation du Parti socialiste neuchâtelois

Congrès de Corcelles (22 mars 1919)

Samedi, à 3 heures, s'est ouvert le congrès socialiste neuchâtelois. La forte participation, le fait que toutes les sections étaient représentées et l'allure des discussions ont témoigné une belle vitalité du parti. Les adversaires bourgeois, qui ont confondu une discussion d'idées et le heurt de deux tendances comme une preuve de division, auraient été confondus s'ils avaient assisté à cette assemblée toute empreinte de dignité et d'union.

L'état de la caisse a fait constater un bon et le dénombrement des sections un accroissement des membres inscrits et cotisants (2256). Des remerciements bien mérités sont adressés aux camarades du comité exécutif.

Le point de l'ordre du jour se rapportant à l'orientation du parti était évidemment le morceau principal du programme. Le thème « dictature du prolétariat » fut défendu par Jules Humbert-Droz et César Graber. L'ordre du jour formulé par le premier jette une clarté inattendue pour d'aucuns, attendu pour d'autres sur la tendance dite « dictature ». Pour la première fois, Jules Humbert-Droz découvre nettement les batteries « antiparlémentaires » qui se cachaient dans la tendance qu'il préconisait. C'était l'évolution logique de ses déclarations précédentes. Cependant, le fait que cela fut formulé nettement en une résolution met fin à une équivoque qui, si elle avait été dissipée plus tôt, aurait évité certaines difficultés. César Graber défendit une « dictature » très différente de celle du précédent. Il affirme que sa conception est la seule « authentiquement socialiste », la tendance « démocratique » n'étant pas socialiste. De nombreux camarades prennent la défense de cette dernière tendance démontrant qu'elle est conforme aux déclarations de l'Internationale, qu'elle sauvegarde les principes moraux qui font la grandeur et la supériorité du socialisme et qu'en évitant la violence, et la destruction, et le désordre, et les troubles économiques, on a plus de chances d'aboutir à la socialisation dans des conditions favorables au prolétariat. Les camarades Paul Graber, Henri Perret, Fritz Eymann, E. Stauffer, Vogt, Inäbnit parlent de cette thèse. 56 voix se prononcent pour la résolution présentée par Paul Graber et 9 pour celle présentée par Jules Humbert-Droz. Depuis le congrès de Neuchâtel qui s'était prononcé sur ce sujet, une nette évolution s'est ainsi manifestée contre la tendance « dictature ». Cette fois-là, plus d'un tiers du congrès se prononça pour cette tactique. Aujourd'hui, c'est un septième seulement.

Le programme pour l'élection du Grand Conseil est renvoyé au comité exécutif.

Concernant la participation au Conseil d'Etat, c'est à l'unanimité que le congrès se prononce pour présenter deux candidats. C'est la part qui revient de droit à notre parti et que nous devons revendiquer. Le principe de la participation avait été admis par 58 voix contre 8.

Il a été décidé que tous les candidats au Grand Conseil et au Conseil d'Etat devront s'engager par écrit à donner leur démission si un congrès régulier décide de l'exiger.

Le plus délicat était d'arrêter les candidatures au Conseil d'Etat. Toutes les grandes sections et les districts avaient décidé de proposer Paul Graber, ne s'arrêtant à aucune autre candidature. Ce dernier fit une déclaration très calme mais très nette, selon laquelle il refusait d'accepter une telle candidature. Si je restais dans le canton de Neuchâtel, ce serait pour travailler à la « Sentinelle », mais jamais pour accepter un poste de conseiller d'Etat. Très fatigué par un surmenage de longues années, il songe à accepter un poste où il pourra continuer la bataille en concentrant son champ d'activité. Lequel sera-ce ? Il ne le sait pas encore, mais en tout cas il restera attaché à la lutte prolétarienne. Tous les efforts tentés pour le faire revenir de cette décision furent vains. C'est pour brûler les ponts derrière moi que j'ai fait une déclaration dans la « Sentinelle », dit-il. Il propose alors qu'on examine pour le Haut les candidatures de Fritz Eymann, H. Guinand, Ed. Breguet, Paul Staehli, qui tous ont l'étoffe d'excellents administrateurs. Les camarades du Bas parlent de Jean Wenger, Ströel, H. Spinner. On parle du camarade Henri Perret aussi. Les quatre premiers, qui sont tous présents, refusent carrément. Finalement, une commission spéciale est nommée pour s'approcher de tous les candidats proposés et chercher à en décider deux. Nos vœux les accompagnent. En attendant, il est réjouissant de voir que notre parti compte un riche faisceau de candidats dont la valeur ne saurait être discutée.

Un journal d'opinion peut être aussi bien informé qu'un journal d'information, et même mieux.

Le procès du Comité d'Oltén

Complot ou provocation ?

Gustave Muller attaque le général Wille et Sprecher von Bernegg

Le témoin déclare qu'il était d'accord avec les neuf revendications du programme, qui ont été d'abord discutées, puis formulées. Il dépeint l'état de forte irritation dans lequel se trouvait la classe ouvrière par suite de la politique du parti de la majorité qu'il considère comme une injure à la démocratie et à la classe ouvrière. La levée de troupes constituait une provocation à la classe ouvrière qui rendait la grève générale inévitable. La grève de protestation était un avertissement. On a cru bon de n'en pas tenir compte. Du reste, le groupe socialiste au Conseil national avait discuté les revendications politiques de la grève et les avait approuvées, sans réserve. Muller a toujours été pour une solution pacifique. Il a voté pour la cessation de la grève, craignant que, si elle se prolongeait, les chefs ne soient plus écoutés et que des conflits sanglants se produisent.

Gustave Muller rappelle ses déclarations faites au Conseil national sur la responsabilité de l'Etat-major général (Wille et von Sprecher) concernant la levée des troupes contre la classe ouvrière en grève. La grève était cherchée par l'Etat-major qui pensait pouvoir ensuite écraser facilement le mouvement ouvrier à l'aide de la force armée.

Le défenseur, M. Huber, déclare que les accusations portées par le témoin Muller contre l'Etat-major sont de telle gravité qu'il convient d'éclaircir la situation. Il demande en conséquence que le mémoire du général à M. Decoppet, conseiller fédéral, cité par Muller, soit communiqué sur la base des indications données par l'anonyme à Muller au sujet des intentions du général.

La défense demande que M. Keller, conseiller d'Etat à Zurich, M. Decoppet, conseiller fédéral, et le général Wille soient cités comme témoins. La cour se trouve en présence d'une phase des plus importantes de tout le procès. Il s'agit d'établir la vérité entière et de savoir qui a été le véritable instigateur de la grève.

Si la demande de la défense est repoussée, elle fera de ce refus l'objet d'un recours en cassation.

Répondant à l'auditeur lui demandant ce qu'il entendait par son expression : « état-major général », qu'il accuse d'avoir levé des troupes pour provoquer la grève, Muller répond : « Le général Wille et le chef d'état-major Sprecher ».

Le défenseur, M. Huber, demande que le tribunal prenne, avant de continuer l'interrogatoire, une décision sur les propositions de la défense de citer de nouveaux témoins.

Après une heure de délibérations, le tribunal décide de donner suite à la demande de produire le mémoire du général relatif à la requête du gouvernement zurichois, la requête de ce gouvernement concernant la levée des troupes, ainsi qu'un extrait du procès-verbal du Conseil fédéral relatif à cette requête.

La décision au sujet de la citation de nouveaux témoins est renvoyée jusqu'après la production des dits documents. Les autres demandes sont écartées.

Complot ou provocation ?

Nous touchons actuellement au point capital de tout ce procès. Il s'agit de savoir s'il y a eu complot de la part des organisateurs de la grève ou provocation de la part de l'état-major, du général et de von Sprecher.

Jusqu'à cette heure, rien, moins que rien, n'a pu être avancé soutenant la ridicule puis criminelle légende d'un complot révolutionnaire. La fameuse presse bourgeoise, la célèbre « Gazette de Lausanne » que connaît si bien M. Besson et qui publie les infamies de Serge Persky, ont dû baisser le caquet comme aux Chambres les Musy, Cossy et autres complices. Le complot se perd dans la brume des cancan.

Mais Gustave Muller, au Conseil national, fit une révélation combien retentissante en parlant des plans et propositions du général, des décisions du Conseil fédéral. M. Calonder répondit que ce qui s'était passé entre le Conseil fédéral et le général ne regardait pas le Conseil national. Quel soufflet au Parlement ! Celui-ci encaissa.

Mais voici que le tribunal militaire va demander que la communication du général au Conseil fédéral soit produite et se réserve d'appeler en témoignage MM. U. Wille von Bismarck et von Sprecher. Que va dire le journal de M. Besson et de M. Grellert en face de ces trois témoins chers à son cœur. Sera-ce le calumet de paix pour fonder sur les socialistes ?

Pour le moment, l'intérêt de tout le procès devient palpitant pour le pays entier.

L'immunité parlementaire. — On apprend que le Conseil fédéral a décidé pour le cas où les audiences du procès contre le comité d'Oltén dureraient encore cette semaine, de refuser l'immunité parlementaire aux membres du Conseil national inculpés pendant la durée du procès.

Une commission du Conseil national sera chargée d'examiner cette question lundi après-midi déjà.

L'affaire Besson

Dans une note par laquelle le « Journal de Genève » s'élève contre une accusation du « Berner Tagblatt », on peut lire ces lignes :

« Que dire, d'ailleurs, de l'étrange aveu fait, d'autre part, par M. Henri Besson ? Cet ingénieur, devenu publiciste, reconnaît avoir offert au sieur Nobs de payer les frais d'insertion d'articles qu'il lui proposait. Ce sont là des procédés inadmissibles, en usage peut-être dans certaine presse, mais que la nôtre doit repousser avec mépris. »

Cette manière d'acheter l'opinion publique — que ce soit pour soutenir les meilleures causes — est parfaitement vile. La presse suisse ne saurait se désolidariser avec trop de fermeté d'agissements semblables. »

La révolte égyptienne

Le général Allenby haut commissaire

Londres, 22 (officiel).

Etant donnée la gravité de la situation en Egypte et l'absence du haut commissaire britannique sir Reginald Wingate, le roi a nommé le général Allenby comme haut commissaire, supplantant d'Egypte, avec des pouvoirs discrétionnaires.

D'après les télégrammes d'Egypte datés du 21 mars la situation s'y est bien améliorée. L'ordre est rétabli dans plusieurs des villes. Le Caire et Alexandrie sont tout à fait tranquilles. Des communications télégraphiques ont été rétablies avec Tantah.

On annonce que la classe supérieure des indigènes fait de son mieux pour rétablir l'ordre là où il a été troublé. La seule chose qui cause des inquiétudes c'est que les Bédouins se rassemblent en nombre considérable, mais c'est seulement dans un but de pillage.

Le 15 mars, le calme régnait depuis deux jours au Caire. Des libelles séditieux circulaient cependant. Une auto blindée ayant essuyé des coups de feu, des soldats ont riposté en tuant treize manifestants et en blessant 27.

En Province, les chemins de fer et le télégraphe ont été l'objet d'attaques. 3000 manifestants ont envahi la gare de Gallion qu'ils saccagèrent ; ils ont coupé aussi le télégraphe. Un avion volant bas a dispersé les manifestants.

A Wasta, des Bédouins ont dispersé la police dont ils prirent les armes ; ils enlevèrent les rails sur dix kilomètres, entre Wasta et Recca. Ils coupèrent le télégraphe et tuèrent des Anglais employés aux chemins de fer. Des troupes arrivées à Wasta ont arrêté de nombreux agitateurs.

Le comité directeur du parti national égyptien communique :

« Le mouvement national égyptien prend de plus en plus le caractère d'une véritable révolution s'étendant à tout le pays. Après avoir soutenu que le mouvement ne groupe que la jeunesse scolaire et la lie de la population, les autorités anglaises avouent que la révolution a gagné la population paisible du Fellah. Les dernières nouvelles qui déclarent que dans la province de Bahira les Bédouins ont commencé la lutte contre les autorités d'occupation, doivent être considérées comme décrivant la situation dans toutes les autres provinces. Quant au drapeau ottoman qui a été déployé par la population, il n'est que le drapeau national égyptien et le symbole de la déclaration de notre indépendance. »

Les conditions militaires que contiendra le traité de paix

(N. C.) Le correspondant du « Daily Mail » à la conférence écrit qu'à l'exception d'une douzaine d'articles réservés, le conseil suprême de guerre a maintenant adopté les clauses militaires navales et aériennes qui figureront dans le traité de paix.

« La future armée allemande devra se composer de 100,000 hommes, officiers et personnel des dépôts ; trois divisions de cavalerie et sept d'infanterie au maximum seront autorisées. Le grand état-major général allemand, l'école de guerre et les institutions semblables seront abolies et ne pourront plus fonctionner. Les dépôts seront autorisés seulement pour un régiment d'infanterie, un de cavalerie, un d'artillerie et un bataillon du génie. Le nombre total des officiers ne devra pas excéder 4000. Les écoles militaires ne pourront servir qu'à l'entraînement des officiers. Il ne devra plus exister de plan de mobilisation. Toutes les fortifications qui sont à moins de 80 kilomètres du Rhin seront démolies. Aucun ouvrage de fortification ne pourra être entrepris. L'Allemagne ne pourra garder ses fortifications actuelles que sur les frontières de l'est et du sud. »

Pour les armes que l'Allemagne pourra posséder, elles se répartiront ainsi : pour les sept divisions d'infanterie, 84,000 fusils, 756 mitrailleuses lourdes, 1131 mitrailleuses légères (et non 131 comme on l'a dit), 63 mortiers moyens de tranchées, 189 mortiers légers, 168 canons de 77 et 84 canons de 105. Pour les trois divisions de cavalerie, 18,000 carabines, 36 mitrailleuses lourdes, 36 canons de campagne.

Aucune espèce d'artillerie lourde ne sera autorisée. Les réserves d'armes ne pourront être que de un vingt-cinquième pour les petites armes et de un vingtième pour l'artillerie.

Les stocks de munitions seront strictement restreints.

Tout le matériel de guerre allemand, même les engins de défense anti-aérienne seront livrés aux Alliés qui les rendront inutilisables ou les détruiront. Aucun matériel de guerre ne pourra être importé de même qu'aucune matière pouvant servir à la fabrication des gaz asphyxiants, autos blindées ou chars d'assaut.

Les clauses navales sont déjà connues. La future flotte allemande se composera de six cuirassés type « Deutschland » ou « Lothringen » six croiseurs légers, douze contre-torpilleurs, 12 torpilleurs. Tous les autres navires de guerre dont le sort n'est pas encore réglé, serviront de navires marchands. Le personnel de la marine allemande ne pourra excéder 15,000 hommes, dont 1500 officiers. Une des clauses réservées dit que sept cuirassés, huit croiseurs légers, 42 contre-torpilleurs modernes et 50 torpilleurs, dont les noms sont cités devront être coulés. Tout ce qui concerne les sous-marins, y compris les docks de Kiel, devra être livré. La liberté d'accès devra être assurée à toutes les nations de la Baltique.

Aucun aéroplane ou hangar ne sera autorisé à moins de 150 kilomètres à l'est du Rhin, de 150 kilomètres de la frontière orientale 150 kilomètres des frontières italienne et tchécoslovaque. Jusqu'au 1er octobre, les Allemands n'auront droit qu'à un maximum de 100 hydroplanes pour le repérage des mines. Jusqu'à la signature du traité de paix toute fabrication aéronautique est interdite. Tout le matériel volant y compris les stocks de pièces de rechange doit être livré.

L'exécution de ces clauses sera contrôlée par des commissions interalliées. »

CANTON DE NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL

Commission scolaire. — Dans sa séance du vendredi 21 mars, la commission scolaire a pris connaissance avec un profond regret, de la démission de M. le Dr James Paris, directeur des écoles secondaires, que le Conseil d'Etat vient d'appeler à la chaire d'histoire de notre université pour la date du 15 octobre prochain.

M. le président rappelle la longue et féconde activité du directeur qui, depuis plus de 20 ans, préside aux destinées de nos écoles secondaires, classiques, supérieures et professionnelles, avec un dévouement, une compétence, une conscience dignes de tous les éloges. M. le Dr Mauerhofer tient, lui aussi, à rendre un hommage mérité à M. le Dr Paris qui, avec une persévérance inlassable, a travaillé à la réorganisation de notre enseignement classique et à celle de l'école supérieure des jeunes filles.

La commission scolaire prie M. le Dr Paris de bien vouloir continuer à donner les quatre heures d'histoire dont il est actuellement chargé à l'école supérieure.

Elle a renvoyé au bureau la nomination d'une commission spéciale chargée de s'occuper de l'organisation sur de nouvelles bases de la Fête de la jeunesse, qui a été fixée pour cette année au vendredi 11 juillet prochain. Vu les difficultés actuelles du ravitaillement et le renchérissement des denrées, cette commission aura à s'entendre avec les autorités communales pour une augmentation du crédit porté au budget de l'année courante pour la célébration de cette fête, ainsi que pour la question des cartes nécessaires à l'achat des vivres destinés à la collation offerte aux enfants l'après-midi, le cas échéant.

Comme d'habitude, la rentrée des classes aura lieu le 1er septembre, à 8 heures du matin, pour les écoles primaires, secondaires, classiques et professionnelles, et le 16 septembre pour les classes spéciales de français et l'Ecole supérieure des jeunes filles.

La commission scolaire a pris connaissance d'une circulaire du département de l'instruction publique relative aux examens de sortie de l'école primaire, qui auront lieu, à Neuchâtel, le lundi 7 avril, dès 8 heures du matin.

Le statu quo est maintenu. — La question de la réorganisation des classes primaires supérieures de Serrières vient d'être tranchée par le maintien du statu quo. Résumons en deux mots cette affaire qui a beaucoup fait parler d'elle dans notre village industriel. A Serrières, par suite du petit nombre d'élèves, on ne peut faire que des classes mixtes ou des classes à deux degrés. Depuis une dizaine d'années, garçons et filles étaient séparés, mais chaque classe avait deux degrés. La commission scolaire pensant appeler la titulaire de la classe de filles en ville voulait profiter du fait pour réintroduire les classes mixtes à un seul degré. Le comité scolaire de Serrières était opposé à ce changement. Il organisa un plébiscite dans le village. Les questions n'étaient pas posées très objectivement. Est-ce à cause de cela ? Les parents voulaient-ils témoigner leur reconnaissance à l'institutrice qu'on allait leur remplacer ? Ou bien sont-ils réellement opposés aux classes mixtes ? Toujours est-il que la population consultée se prononça à une majorité écrasante contre la réforme projetée.

Ce qu'il y a de piquant, c'est que le président du Comité scolaire de Serrières, étant président de la commission scolaire et celle-ci s'étant partagée vendredi soir en 12 voix contre 12, ce fut lui qui fut appelé à départager. On devine dans quel sens il le fit. Nous n'aurons donc pas de classes mixtes à Serrières.

Causerie de la jeunesse socialiste. — Ce soir, notre camarade Jules Humbert-Droz parlera sur le sujet : « Démocratie et dictature du prolétariat » au local de l'Ecluse, à 8 heures et quart. Tous les membres de la Jeunesse ainsi que les membres du parti que la question intéresse sont cordialement invités. La causerie est contradictoire.

Un beau coup de filet. — Samedi soir, un pêcheur a fait un de ces beaux coups de filets qui compensent de longues semaines de pêches désastreuses. Environ deux cents livres de jeunes brèmes ! Voilà de quoi faire quelques bonnes fritures ! Souhaitons quelques pêches pareilles pour les semaines sans viande qu'on nous annonce.

LE LOGE

A ceux qui aiment la vérité. — Les camarades sont avisés qu'une conférence sera donnée ce soir, à 8 heures, au Casino, par M. l'abbé Savoye. Sujet : « Pourquoi je ne suis pas socialiste ».

Notre camarade Henri Perret, ayant été prié de soutenir la contradiction, a accepté l'offre d'embêlée. Que personne ne manque donc de se rendre au Casino, ce soir. Le débat sera de grand intérêt.

« Théâtrale ouvrière ». — Discrètement, dans la plus parfaite intimité, la « Théâtrale ouvrière », toujours à la brèche, a travaillé à la préparation d'un spectacle de famille qu'elle offrira le dimanche 30 mars au Casino.

--	--

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

TOUJOURS A TOI

PAR PIERRE MAËL

(Suite)

— Je les ai trouvées fort calmes l'une et l'autre, elles m'ont parlé de leur malheur en femmes prêtes à tout événement, en véritables stoïciennes. Miss Jane a même ajouté en souriant :

« Vous savez, monsieur, qu'en Amérique nous considérons la perte d'une fortune comme un accident ordinaire, non des plus graves, puisqu'il est réparable. Il est seulement malheureux que je ne sois point un homme, car je suis contrainte de laisser à mon frère le soin de rétablir notre situation. J'espère qu'avec l'aide de Dieu, il y parviendra. »

Puis le marquis narra qu'il s'était alors risqué à faire observer à ses deux interlocutrices qu'elles avaient plus que jamais la libre disposition des dix millions dépendant du legs de M. Jean Le Roy. Dès les premiers mots, elles l'avaient interrompu.

— Je vous en prie, monsieur le marquis, s'était écriée la vieille dame, ne revenez jamais sur ce sujet. Cet argent n'est point à nous. La volonté de notre cher mort lui a donné elle-même sa destination. Rien ne pourra nous faire revenir sur une décision qu'il serait sacrilège de discuter.

Le marquis, fort embarrassé, chagrin même, n'avait pas insisté davantage.

Il avait simplement prié les dames Le Roy de croire que leur changement de position n'en entraînerait aucun dans leurs relations, les assurant qu'elles feraient grand-peine à leurs amis en restreignant leurs visites. Elles avaient été fort touchées de cette assurance et avaient promis qu'elles garderaient leurs bonnes habitudes du passé.

Pierre n'avait pas prononcé une seule parole pendant tout le récit de son beau-frère.

Mais, dès le lendemain, il chercha sa sœur, éprouvant le besoin de prendre ses conseils, de se faire encourager par elle.

Elle l'avait vu venir un peu pâle et très agité. Tout de suite, elle avait deviné ce qu'il allait dire.

— Anne, commença le lieutenant de vaisseau, ne me juge pas trop tôt comme un affreux égoïste. Et, cependant laisse-moi te dire que ce malheur qui la frappe est pour moi une source de joie.

— Mon frère, répondit-elle avec un malicieux sourire, je m'en doutais bien un peu.

— Alors, tu n'éprouveras aucune surprise à apprendre le projet auquel je me suis arrêté.

— Je crois le connaître. Tu vas, cette fois, consentir à laisser poser ta candidature à la main de Jane.

Pierre hochait la tête avec un peu de mélancolie. — Ce n'est pas tout à fait cela, ma bonne sœur. Voici très exactement mon intention.

Ces dix millions que vous m'avez offerts, Yves et toi, et que j'ai refusés d'abord, parce qu'ils me faisaient horreur, je suis prêt à les accepter.

— Ah ! se récria Anne, stupéfaite et ne comprenant pas.

— Oui je les accepte. Une fois qu'ils m'appartiendront, je pourrai demander à Mademoiselle

Le Roy la permission de travailler à son bonheur, et si elle agréé ma demande, c'est mon propre bonheur que j'aurai assuré à tout jamais. Si elle refuse...

Il s'interrompit. Une douleur poignante se lisait sur son mâle visage.

— Si elle refuse ? demanda Anne d'un air partageant l'angoisse de son frère.

— J'aurai néanmoins assuré son avenir. Car cette fortune qui nous sera venue par un legs de reconnaissance reviendra par un autre legs à la famille du généreux testateur. Je quitterai la France, j'édifierai, et j'espère que Dieu ne me fera pas attendre la mort qui consacrera ma suprême volonté.

— Tais-toi ! s'écria la marquise sous l'empire d'une réelle douleur. Tais-toi ! tu ne sais ce que tu dis. Oh ! Pierre est-il vraiment possible que tu me parles ainsi, à moi, ta sœur, que tu me dises de sang-froid de ces choses qui glaçant le cœur et bouleversent la pensée ? T'en aller, fuir les tiens, nous laisser tous, souhaiter et même chercher la mort par un désespoir sans excuse ? Non, tu n'as pas réfléchi à tout ce que tes paroles contiennent de cruel ! Ce n'est pas toi, le fier marin que nous aimons, que nous admirons, qui te livreras à une pareille défection de la raison et de la volonté !

Il ne dit plus rien et se laissa aller sur un fauteuil, la tête entre ses mains. Et ce silence défiant prouva mieux que ne l'eussent fait des plaintes l'intensité de ce grand amour qu'il avait conçu pour Jane, la profondeur de la blessure qu'il portait au cœur.

Anne vit tout de suite l'imminence du péril, et se jura d'éloigner la menace suspendue sur son paisible bonheur. Il fallait, — il fallait à tout prix, — que Jane fût informée, qu'elle le préservât

tous d'un immense malheur. Il ne venait point à l'esprit d'Anne que la jeune fille pût demeurer insensible à un tel amour. Et, en contemplant son frère, elle se disait que, si Jane était belle, Pierre était beau, lui aussi, — qu'étant belle, elle devrait être bonne également, puisque lui était bon, enfin que ce mariage était fait pour rendre une femme fière à bon droit de la préférence qu'on lui accordait, et que Jane ne se défendrait pas de l'attachement qu'une tendresse aussi pure saurait nécessairement lui inspirer par une légitime réciprocité de sentiments.

Elle se dit qu'il n'y avait point une minute à perdre et se jura d'être rassurée de suite.

Le lendemain, en effet, Anne monta seule dans le coupé et se fit conduire chez les dames Le Roy.

Elle trouva Jane parfaitement bien disposée pour la confidence qu'elle allait recevoir.

Tout d'abord, Mme du Lantoir éprouva quelque embarras. Le sujet était de ceux qu'on n'aborde qu'avec la plus grande réserve en s'entourant de toutes les précautions. Or, sous l'empire d'une véritable exaltation, emportée par son amour fraternel, la marquise n'avait point envisagé les difficultés qui pouvaient se dresser devant elle, le moment venu de faire connaître à la jeune fille l'objet de sa visite. Maintenant qu'elle se trouvait au pied du mur, devant la nécessité de parler, elle sentait se fonder sa belle résolution. Une sorte de terreur, ou plutôt de pudeur compréhensible, la paralysait.

(A suivre).

PALACE
Chaux-de-Fonds

Ce soir et demain 5792

50% de réduction avec cette annonce **50%**

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE
La Chaux-de-Fonds

3^{me} Concert de Musique de Chambre
Mercredi 26 Mars 1919, à 8 1/2 h. du soir
à La Scala

Quatuor à cordes Schillmann
Haydn. J.-S. Bach. L. v. Beethoven.

Prix des places: Galeries numérotées, fr. 3.— et 2.50. Parterres numérotés, fr. 2.25. Parterres non numérotés, fr. 1.50 et 1.—.

Billets en vente au magasin de musique Beck, Rue Neuve 14, et le soir du concert à l'entrée de La Scala. P21323C 5763

Votation communale
des 29 et 30 mars 1919
sur l'Arrêté du Conseil général accordant une subvention à un Office social

Avis aux militaires

Tous les citoyens privés du droit de vote en matière communale, pour non paiement d'impôt depuis 1914, et qui ont fait du service militaire pendant la mobilisation de guerre, sont invités à présenter sans retard leur livret militaire au Bureau des Contributions, Hôtel communal, Serre 23, 1^{er} étage, afin que leur situation d'électeur soit régularisée.

La Chaux-de-Fonds, le 21 mars 1919.
P30313C 5780 Conseil communal.

Municipalité de Saint-Imier

Avis aux propriétaires et aux locataires

Suivant décision du Conseil municipal, les locataires sont convoqués pour le mercredi 26 mars 1919, à 7 3/4 heures précises du soir, au Casino;

les propriétaires d'immeubles pour le même soir, à 8 1/2 heures précises, également au Casino;

pour procéder à la nomination de deux représentants et d'un suppléant dans la Commission des loyers qui sera chargée de s'occuper des différends relatifs aux élévations de loyers et aux résiliations de baux injustifiées.

Saint-Imier, le 20 mars 1919.
Le maire de Saint-Imier, Et. CHAPPUIS.
5752

Ville de Neuchâtel - Ravitaillement

CARTES DE PAIN
graisse, fromage et lait
pour AVRIL

INSTRUCTIONS. — Ces cartes sont valables dès le 1^{er} avril. Les talons des cartes de pain, graisse, fromage, de mars, doivent être restitués en totalité au moment de la distribution. — Le public est prié de vérifier soigneusement les cartes qui lui sont remises; aucune réclamation tardive n'est admise.

DISTRIBUTIONS
I. A l'Hôtel de Ville

Cartes de légitimation A et B:

Mardi 25 mars, N° 1 à 300, de 7 1/2 h. du mat. à midi.
N° 301 à 700, de 2 h. à 6 h. du soir.
N° 701 à 900, de 7 h. à 9 1/2 h.

Mercredi 26 mars, N° 901 à 1200, de 7 1/2 h. du mat. à midi.
N° 1201 à 1600, de 2 h. à 6 h. du soir.
N° 1601 à 1800, de 7 h. à 9 1/2 h.

Il ne sera fait aucune distribution aux porteurs de la carte B à d'autres heures que celles indiquées pour leurs numéros.

Après le 31 mars, il ne sera plus délivré de tickets de réduction aux retardataires.

II. Au collège du Vauseyon
Cartes de légitimation A et B. — Jeudi 27 mars, de 1 1/2 h. à 4 1/2 h. du soir.

III. Au collège de Serrières
Cartes de légitimation A et B. — Jeudi 27 mars, de 6 h. à 9 h. du soir.

IV. A l'Hôtel de Ville
Cartes de légitimation A. — Jeudi 27, vendredi 28 et samedi 29 mars, chaque jour de 8 heures du matin à midi, de 2 à 6 et de 7 à 9 h. du soir.

Aux porteurs de la carte A qui retireront leurs cartes après le 31 mars, il sera retenu autant de rations que de jours écoulés depuis le 1^{er} avril.

Neuchâtel, le 24 mars 1919. Direction de Police.

PALACE
Chaux-de-Fonds

Ce soir et demain 5792

50% de réduction avec cette annonce **50%**

On s'abonne à toute époque à LA SENTINELLE

AU TEMPLE COMMUNAL

Mardi 25 Mars, à 8 heures un quart du soir

Importante Assemblée générale
de la F. O. M. H.

ORDRE DU JOUR:
Office social - II - L'assurance chômage
La Charte du Travail - Journée de 8 heures

Tous les groupements sont convoqués: Horlogers, Boîtiers, Pendents, Aiguilles, Ebauches, Ressorts, Termineurs, Bijoutiers, Décorateurs, Nicleurs, Cadrans, Doreurs, Mécaniciens, Serruriers, Ferblantiers, Couvreurs, Appareilleurs-Monteurs, Verres de Montres.

La galerie est réservée aux dames. Il ne sera pas fait d'autre convocation

Le Bureau de la F. O. M. H.

Ville du Locle
Pâtes alimentaires

seront vendues sans carte du 20 au 31 mars. — A partir du 1^{er} avril, elles seront de nouveau livrées contre carte. 5731

Commission de ravitaillement.

Eufs entiers séchés

MARQUE

BAISSE
l'œuf: 22 ct.

Zd1834g 5709

Remonteurs de finissages
très capables sont demandés sur cal. 8 3/4. — S'adresser au Comptoir A. Tissot & Co, Progrès 37. 5786

On demande
un décodeur
un emboîteur
pour pièces 9 lignes soignées

Fabrique Solvil
Sonvilier 5712

Ouvrière
Jeune fille sachant limer est demandée pour une petite partie d'horlogerie.

Acheveur
Un bon acheveur 13 lignes ancre est demandé; travail suivi et bien rétribué. Inutile de se présenter sans capacités.
S'adress. Parc 51, au comptoir. 5786

Remonteur
de finissages
ayant l'habitude du travail soigné, petites pièces ancre, pourrait entrer de suite. 5746
S'adr. au bur. de La Sentinelle.

Décodeur
très routiné sur cal. 8 3/4 est demandé au plus vite. Fort salaire à personne capable. — S'adresser au comptoir A. Tissot & Co, Progrès 37. 5786

Tramway de La Chaux-de-Fonds
Nouvelles taxes

A partir du 1^{er} avril 1919, le prix de la course est fixé à 15 centimes, quelle que soit la longueur du parcours; pour les enfants: 10 centimes.

Les anciennes cartes d'abonnement, séries A, B, C, D, délivrées avant le 1^{er} janvier 1919, qui devaient être périmées le 31 mars, seront encore acceptées dans les voitures, mais il sera poinçonné deux coupons par course.

Les jetons ne seront plus valables après le 31-mars. Le prix des cartes personnelles d'abonnement est fixé à fr. 6.— pour un mois, fr. 17.— pour trois mois, fr. 33.— pour six mois et fr. 60.— pour une année.

Nous continuons à délivrer des cartes au porteur de

24 coupons à fr. 1.—	réduction 17 %
50 "	20 "
120 "	4.50 "
100 "	2.50 "
	25 %
	50 % (p. écoliers)

Nouvel horaire

Vu le manque complet de circulation le dimanche matin, le service du tramway ne commencera qu'à partir de 7 h. 15.

Par contre, sur la ligne de Bel-Air, le dimanche, le service à 7 minutes se fera sans interruption de 10 h. 45 matin à 7 h. 45 soir. En dehors de ces heures, service à 15 minutes.

La Chaux-de-Fonds, le 20 mars 1919.
5774 Conseil d'administration.

EXTRAITS DE PARFUM
en différentes odeurs, depuis 50 ct. au plus fin, en grand choix, à la Parfumerie J. RECH
58, Léopold-Rohert (entrée r. du Balancier)
La Chaux-de-Fonds

Alibieuses de barillets
Polisseuses d'arbres
Jeunes filles
pour petites parties de l'horlogerie sont demandées de suite. — S'adresser

Fabriques Movado
Parc 117-119 P20433C 5717

REMONTEURS
FINISSAGES
petites pièces sont demandés par

Fabriques Movado
Parc 117-119 P20434C 5790

Ouvrier
Faiseur de bracelets or

expérimenté, trouverait place stable de suite dans fabrique de la place. P21351C 5788
S'adresser au bureau de „La Sentinelle“.

SOUSCRIVEZ
aux obligations à primes de la Maison Populaire Lucerne

PROCHAIN TIRAGE 31 MARS

Le plan des 50 tirages comprend: 14 primes à fr. 20,000; 32 à fr. 10,000; 5 à fr. 5,000; 120 à fr. 1,000; un grand nombre à fr. 500; 100; 50, etc.; remboursement minimum par titre, fr. 10.

Au total **1,800,000** de primes et remboursements pour plus de Fr.

Prix de l'obligation fr. 10; groupe de 5 obl. fr. 50, au comptant ou payable par mensualités de fr. 10; groupe de 10 obl. fr. 100, au comptant ou payable par mensualités de fr. 15 la première et 10 les suivantes en compte-courant. Jouissance intégrale aux tirages dès le 1^{er} versement. Les souscriptions sont reçues par la

BANQUE SUISSE DE VALEURS A LOTS
Feyer & Bachmann GENEVE 20, Rue du Mont-Blanc

JH51197D 8461

La Scala
Encore ce soir et demain

Déchéance
Le chef-d'œuvre de Michel ZÉVACO 5793

Bureau officiel de Renseignements gratuits
concernant le commerce, l'industrie, les écoles, les pensions, les voyages, séjours, etc., dans le Canton de Neuchâtel.

Succursales de La Chaux-de-Fonds
Comme du passé, ces divers renseignements pourront être obtenus au magasin de M. Fuog-Wägeli, Place de l'Hôtel-de-Ville 6. En outre, dès le 1^{er} avril prochain, ils seront donnés aussi par l'Agence de transports et voyages J. Véron, Grauer & Co, dans ses bureaux, Place de la Gare 5. P21347C 5789

MODES

M^{lle} N. GERBER - St-Imier 5758

Exposition de chapeaux modèles
Réparations — Transformations

DEMANDEZ
Lessive «UNION»
Marque coopérative
Excellente qualité - Ne brûle pas les tissus

En vente dans tous les débits des 5616

Coopératives Réunies
Prix très avantageux

Boucherie-Charcuterie
Ed. SCHNEIDER
rue du Soleil 4 5483

Aujourd'hui et demain
Boudin frais

Fritz Jetter-Ruedin
Rue Léop.-Robert 50
(Banque fédérale)
LA CHAUX-DE-FONDS

Chemiserie et sous-vêtements pour Dames, Messieurs et Enfants
Bas et Chaussettes
Gants de Grenoble
Marchandises garanties
2996 qualités supérieures

GOUPABLE
est celui qui, par les temps actuels, se laisse aller à l'imprévoyance. Demandez le livre de renseignements indispensables pour gens mariés. Envoi discret sous pli fermé.
Ecrire: Institut Hygie S. A., N° 22, Genève. Joindre fr. 0.20 en timbres poste, pour les frais. 4853

Boucherie du 1^{er} Mars 11^e
Tous les jours 2429

BOUDIN frais
Se recommande: J. FRÜH.

Attention! C'est au magasin de chaussures, 15, rue du Puits, que vous trouverez le plus grand choix de sabots pour hommes et enfants. Prix fin de saison. Souliers usagés pour dames et enfants. Prix très avantageux. 5747

Cordonnier. On cherche un bon ouvrier cordonnier. Place stable et bien rétribuée. — S'adresser rue de la Paix 73, au sous-sol. 5748

Jeune fille ou garçon est demandé pour faire les commissions entre les heures d'école. — S'adresser Parc 78 a, 1^{er} étage. 5787

On demande bonne ménagère, de toute confiance, pour l'entretien d'un ménage de trois messieurs. — S'adresser sous chiffre 5749 au bureau de La Sentinelle.

A vendre un manteau, une robe moyenne, une fourrure renard, articles neufs. Pressant. — S'adresser Numa-Droz 100, au rez-de-chaussée, de 1 à 2 heures et le soir dès 6 1/2 heures. 5736

Pierristes A vendre les outils au complet. Bas prix. — S'adresser chez M. Ch. Droz, Nord 45. 5729

Vélo de promenade, en très bon état, à vendre. — S'adresser Serre 87, 1^{er} étage, de midi à 2 heures. 5734

Chambre A louer de suite grande chambre non meublée avec électricité. — S'adresser rue du Temple-Allemand 103, 1^{er} étage à gauche. 5741

Timbres-poste à vendre, belle collection, Europe, en deux albums Yvert et Tellier. — S'adresser Nord 209 (succès) au 1^{er} étage, le soir de 7 à 8 heures. 5629

Employé de bureau Jeune homme, 19 ans, connaissant la correspondance française, anglaise, allemande et ayant quelques notions en italien, connaissant la sténo-dactylographie, la retranscrite et la sortie du travail, cherche place de suite ou époque à convenir. Prétentions modestes. — Ecrire sous chiffre E 5786 au bureau de La Sentinelle.

Etat-civil de La Chaux-de-Fonds
Du 22 mars 1919

Naisances. — Vuilleumier, Marie-Madeleine, fille de Paul, manoeuvre, et de Jeanne-Olga, née Leuba, Neuchâteloise et Bernoise. — Perret, Louis-Alfred, fils de Louis-Constant, agriculteur, et de Marguerite, née Matthey-de-l'Endroit, Neuchâteloise.

Mariage civil. — Meyer, Roger-Emmanuel, directeur commercial, et Grumbach, Berthe-Juliette, sans profession, tous deux Neuchâtelois.

Madame Marie Amstutz, ses enfants et famille remercient cordialement toutes les personnes qui par leur bienveillante sympathie ont contribué à adoucir le deuil cruel qui les a frappés.
La Chaux-de-Fonds, le 21 mars 1919. 5768

DERNIÈRES NOUVELLES

Démission du gouvernement hongrois

La dictature du prolétariat proclamée

BUDAPEST, 23. (Via Berna, Nouvelles hongroises). — En date du 20 mars, le lieutenant-colonel Vix a remis au nom du général-commandant des troupes Alliées en Hongrie, au président de la République hongroise Karolyi, une note fixant en application d'une résolution de la Conférence de la Paix de Paris, une nouvelle ligne de démarcation à considérer désormais comme frontière politique entre la Hongrie et les Etats voisins. Cette nouvelle ligne trahit l'insatiable ambition de l'impérialisme des Roumains, Serbes et Tchécoslovaques, car elle englobe un territoire exclusivement habité par des Magyars et fixe entre les territoires occupés et non occupés de la Hongrie, une large zone neutre qui serait à occuper par des troupes françaises. Tous ces territoires vont être évacués par les troupes hongroises dans un délai de dix jours. Si la Hongrie avait accepté les conditions de l'Entente elle aurait perdu non seulement plus de la moitié de son territoire mais aussi toutes ses ressources économiques et toutes ses bases de ravitaillement. Le pays tout entier aurait été ainsi inévitablement livré à la famine; à de pareilles exigences la réponse du gouvernement hongrois ne pouvait être que négative et il a préféré donner sa démission sur le champ plutôt que de consentir à un démembrement du pays et de réduire la population à la famine. Michel Karolyi, président de la République, a accepté la démission du gouvernement et faisant appel aux sentiments de justice du prolétariat du monde il a démissionné lui-même et remis volontairement le pouvoir au prolétariat.

Dans cette grave situation les partis social-démocrate et communiste réunis en assemblée commune ont décidé unanimement de défendre les masses hongroises contre toute oppression et constatant l'identité de leur but ont proclamé leur union sous le nom de parti socialiste de Hongrie. Dans la soirée de vendredi 21 mars, le Conseil des soldats et le Conseil des ouvriers ont proclamé la dictature du prolétariat, les élections pour l'assemblée nationale n'auront naturellement pas lieu, car le pouvoir législatif et exécutif sera exercé par les Conseils des ouvriers et soldats et paysans. Le parti socialiste de la Hongrie dans un message adressé au monde entier explique la nécessité de la création d'une puissante armée prolétarienne pour affranchir les frères prolétaires du joug capitaliste et pour défendre l'existence des peuples de Hongrie.

Le Conseil des ouvriers a élu un Conseil du gouvernement révolutionnaire dont le président est le citoyen Garbai et dont les membres les plus connus sont les citoyens Langler, commissaire du peuple pour l'intérieur; Kun, commissaire du peuple pour l'instruction publique; Pogany, commissaire du peuple pour la guerre.

Le Conseil du gouvernement a proclamé l'état de siège et a interdit la vente de l'alcool. Le calme le plus absolu règne à Budapest et en province. La population fête en travaillant le jour de la libération.

La Hongrie s'allie aux Soviets russes

Un radiogramme à Lénine

BUDAPEST, 24. — Samedi après-midi, à 5 heures, la République hongroise des conseils est entrée en communication avec la République russe des Soviets par la station radiographique de Csepel. A la place de Belar-Kun, occupé aux séances du conseil, Ernest Por. envoie le radio suivant:

Camarade Lénine, le prolétariat hongrois qui s'est emparé hier du pouvoir de l'Etat a institué la dictature du prolétariat et vous salue comme chef du prolétariat international. Le parti des social-démocrates s'est placé au point de vue des communistes et les deux partis travaillent en plein accord, et aussi longtemps que le congrès de Moscou n'aura pas désigné un titre spécial pour nous, nous nous appellerons: parti socialiste hongrois. Nous vous prions de nous communiquer des indications sur ce sujet. La République hongroise des conseils demande qu'on lui accorde protection et que le gouvernement russe des Soviets conclue avec elle une alliance offensive et défensive. Les armes à la main, nous défions les ennemis du prolétariat et prions qu'on les renvoie immédiatement sur la situation militaire.

La réponse de Lénine

A 9 h. 10, le message suivant est arrivé de Moscou:

Ici Lénine. — J'envoie au gouvernement des conseils hongrois, et en particulier au camarade Belar-Kun, mes cordiales salutations. Je viens de communiquer votre message au congrès du parti communiste de la Russie bolchéviste. Il a été accueilli avec un enthousiasme infini. Les décisions du congrès de Moscou de la troisième Internationale vous seront communiquées aussi tôt que possible, ainsi que les renseignements sur la situation militaire.

La ville de Budapest est tranquille

Samedi matin, le calme a régné à Budapest, l'ordre a été parfait. Les rues étaient très animées, car la plupart des industries ont chômé. Partout, on voyait des affiches portant ces mots: «Vive le gouvernement prolétarien!». D'autres affiches invitaient à l'ordre et au travail. L'ordre est assuré par des troupes de la garde populaire. Le gouvernement révolutionnaire a promulgué dans la matinée une ordonnance interdisant le port d'armes.

Le nouveau commissaire du gouvernement pour l'alimentation a déclaré: «La manière d'agir de l'Entente vis-à-vis de la Hongrie nous a contraints à nous allier à la République des Soviets. Nous nous sommes placés sous la protection des troupes du Soviet et leur avons fait connaître cette décision.»

Commentaires berlinois

BERLIN, 24. — La «Post» écrit à propos des événements de Hongrie:

Si l'Europe est de nouveau plongée dans le sang

et le feu, la faute en est uniquement à l'Entente qui laisse la direction à la France, ivre de conquêtes.

Le «Courrier de la Bourse» écrit:

«En quelques heures, le bolchévisme mondial a subi une extension qu'il n'aurait pas espérée lui-même, et qui lui a été procurée par ses plus grands ennemis.»

La révolution à Budapest

BUDAPEST, 24. — Le gouvernement révolutionnaire hongrois a nommé trois commissaires pour Budapest. La municipalité a offert sa démission, mais a été priée de rester à son poste.

Le commissaire du peuple pour les finances Varga a notifié aux directeurs de banques que les hommes de confiance des employés de banque s'occuperaient de la direction des affaires.

Les journaux viennois disent que les événements de Hongrie devraient être un dernier avertissement pour les hommes d'Etat de l'Entente afin que l'Allemagne ne soit pas poussée aussi par le désespoir dans le bolchévisme, ce qui romprait une digue qui s'oppose au bolchévisme avançant profondément en Europe.

Un certificat

Le correspondant spécial du «Daily Telegraph» à Paris communique à son journal:

Un délégué influent de la Conférence de la paix a été invité de faire une description des méthodes de la Conférence, sur quoi il répondit:

«La Conférence n'a pas de méthode. Elle discute les questions au hasard et si elles sont trop difficiles on renvoie leur examen à une date ultérieure.»

Le correspondant du «Daily Telegraph» ajoute: Le manque de méthode n'accélère pas les travaux de la Conférence. Et il y a pire. C'est que les délégués paraissent s'amuser à défaire et détruire ce qu'ils ont réussi à arrêter une fois. La source du mal est la détermination des chefs des Etats de l'Entente de diriger eux-mêmes, en personne, les négociations de la paix au lieu de déléguer leurs pouvoirs à d'autres. Dans cette détermination les chefs des Etats de l'Entente font preuve d'une jalousie encore plus grande que celle des monarches. La conséquence en est que les chefs des gouvernements sont obligés d'être en même temps à plusieurs endroits, sans parler qu'ils sont obligés, de temps en temps, de s'absenter de Paris, ce qui augmente encore le retard. Aujourd'hui le travail de la Conférence est retardé parce qu'on attend le président Wilson, demain il l'est parce qu'on attend M. Lloyd George. Entre temps les semaines et les mois passent et la conclusion de la paix, si impatiemment attendue par les peuples, est retardée ad infinitum.

Un accord est probable en Angleterre

LONDRES, 24. — Le gouvernement a accepté le rapport Stanley concluant à une augmentation de 2 shillings pour les mineurs et à l'introduction de la journée de 7 heures, avec réduction à 6 heures dans deux ans. Le gouvernement veut à tout prix éviter la grève générale.

Le «Times» annonce: La question des mineurs et des ouvriers de transport peut être considérée comme virtuellement réglée, et, dans la Triple-Alliance, celle des cheminots conserve une attitude hostile. A quelques égards, l'offre du gouvernement va au delà des propres demandes des mineurs: elles ouvrent la voie aux modifications que les ouvriers demandent depuis trente ans.

Samedi ont eu lieu à Londres plusieurs conférences travaillistes.

Une conférence très importante où M. Bonar Law était présent, a été tenue à Downing-street. On croit qu'elle a abouti à rendre meilleure la situation dans les chemins de fer. La conférence s'est ajournée à mardi.

La conférence qui s'est ajournée à mardi est celle des mineurs. La conférence des cheminots a continué ses travaux sous la présidence de M. Stanley. Elle s'est ensuite ajournée à dimanche après-midi.

Bernstein se rallierait aux majoritaires

BERLIN, 24. — Selon la «Morgenpost», Ed. Bernstein, nommé membre de la délégation de paix, qui a jusqu'ici appartenu au parti des socialistes indépendants, s'est de nouveau rallié aux socialistes majoritaires.

Manifestations à Berlin

BERLIN, 24. (tél. spécial). — Une grande manifestation a eu lieu hier à Berlin pour protester contre le morcellement de l'Allemagne. Des représentants ouvriers, ainsi que Erzberger, ont protesté contre la politique annexionniste de l'Entente.

Grève des facteurs à Madrid

MADRID, 24. — Après avoir voté la grève, les facteurs ont emporté les boîtes aux lettres, les carnets d'émargements, ainsi que les lettres chargées et recommandées.

Le roi a signé un décret modifiant le tableau d'avancement des postes et télégraphes dès le 1er juin.

Un décret paraîtra aujourd'hui, pourvoyant au remplacement des facteurs grévistes. Ceux qui ne paraîtront pas au travail seront considérés comme démissionnaires.

Un raid de dirigeable

LONDRES, 24. — Le dirigeable non rigide U. S. II. a gagné le record du monde en faisant sans escale le voyage de la côte anglaise jusqu'à l'île Hélioland et retour (2067 km). Il était parti le dimanche 16 mars à 2 h. 45 de l'après-midi et fut de retour mardi matin à 8 h. 15. Il fut surpris par plusieurs violentes tempêtes et atterrit avec un moteur en panne.

La Chine et les bolchévistes

LONDRES, 24. — On mande de Pékin au «Times»: Le gouvernement est inquiet par un rapport de Pétrograd concernant la formation d'une puissante organisation des travailleurs chinois en Russie, ayant pour but l'instauration du régime bolchéviste en Chine. Le gouvernement prend des mesures pour faire échouer ce plan.

La suppression du blocus est notifiée à Vienne

Vienne, 24. — L'Office des affaires étrangères a reçu de la commission italienne d'armistice la communication que les puissances réunies à Paris avaient décidé, à l'unanimité, la suppression du blocus de l'ancienne Autriche-Hongrie.

Suppression de la censure des télégrammes en Italie

ROME, 24. — A partir du 1er avril, la censure des télégrammes dans l'intérieur du pays sera supprimée, sauf pour les télégrammes de et pour les zones militaires.

Préparatifs de grève générale serbe

ROME, 24. — Selon la «Epoca», les chemins de Spalato se sont mis en grève, le gouvernement serbe ayant menacé, en réponse à leurs revendications de salaire, de les militariser. 85 % des ouvriers sont sans gagne-pain. On fait des préparatifs pour la grève générale.

Suspension du trafic ferroviaire en Russie

LA HAYE, 24. — P.T.S. — On mande de Hel-singfors au «Times» que le gouvernement des Soviets a suspendu complètement le trafic ferroviaire dans toute la Russie, du 18 mars jusqu'au 1er avril. Officiellement, on justifie cette mesure par la nécessité d'employer les chemins de fer pour le transport des vivres, la famine prenant de jour en jour de plus grandes proportions et les épidémies se propageant de plus en plus.

(Cette nouvelle du «Times» est rédigée d'une façon manifestement très tendancieuse.)

CONFÉDÉRATION

Immunité parlementaire

BERNE, 24. — Le Conseil fédéral, qui avait appelé d'urgence le président du Conseil national Haeblerlin pour discuter des grosses responsabilités qu'il doit trancher au sujet de l'immunité parlementaire des députés prévenus dans le procès d'Olten, a nommé une commission qui s'occupera des décisions à prendre jusqu'à cet après-midi. La commission comprend MM. Schupbacher, président, à Thoune; Bonhôte et Calame, de Neuchâtel; Deschenaux, de Fribourg; Greulich, de Zurich; Hartmann, de Soleure; Keller, Argovie; Maillefer, de Lausanne; Rickli, de Langenthal; Schaller et Schmidt, de Zurich.

La commission rapportera (sur le désir du Conseil fédéral) cet après-midi à 4 heures.

La réaction militaire à l'œuvre

ZURICH, 24. — Le tribunal territorial V a jugé le jeune-socialiste Herzog qui avait distribué en novembre dernier des feuilles à des soldats les invitant à refuser l'obéissance. Le tribunal a condamné l'inculpé à 10 mois de prison et 4 ans de privation des droits civiques pour incitation à la mutinerie. Le boulanger Loritz, de Zurich, a été condamné à 8 mois de prison et à 3 ans de privation des droits civiques. Muller, manœuvre, de Unterkulm (Argovie), Bertha Volk, ouvrière, du pays de Bade, J. Bertschi, tourneur, de Horgen, ont été condamnés chacun à 6 mois de prison, plus 3 ans de privation des droits civiques pour Muller et Bertschi, et l'expulsion pour 10 ans de Bertha Volk, l'imprimeur Heiberg et sa femme qui avaient imprimé les feuilles ont été condamnés, pour complicité, l'un à 5 mois de prison et 2 ans de privation des droits civiques, l'autre à 3 mois de prison. Un recours en cassation a été annoncé pour quatre accusés.

Le typhus exanthématique

BERNE, 24. — L'épidémie de typhus exanthématique qui sévit en Europe orientale fut signalée dès son apparition, dans les rapports des délégués du comité international de la Croix-Rouge de Genève. Le manque de médicaments et de matériel sanitaire dans les hôpitaux, et l'état d'hygiène lamentable dont sont victimes les populations touchées expliquent la rapidité avec laquelle se propage la redoutable maladie. Des centaines de typhiques sont déjà, non pas en traitement — puisque les moyens manquent complètement d'envoyer le fléau — mais concentrés dans les hôpitaux de différentes villes de l'ancienne monarchie austro-hongroise. Sous le coup de cette menace, les chefs des services sanitaires des Etats de l'ancienne Autriche, réunis en conférence à Vienne, le 1er mars, télégraphiaient au comité international de la Croix-Rouge à Genève que l'épidémie de typhus exanthématique s'étend en Ukraine, en Pologne et en Serbie.

Toute l'Europe centrale et occidentale est menacée. Conformément à la décision prise par la conférence, tenue à Vienne entre les chefs des départements sanitaires des Etats de l'ancienne monarchie autrichienne, réunis au siège de la Croix-Rouge autrichienne, une demande a été adressée au comité international de la Croix-Rouge de provoquer la convocation immédiate d'une commission internationale des différents Etats de l'Europe, commission munie de pouvoirs et de moyens de secours étendus en vue d'une prompt action ainsi qu'il a été fait efficacement lors de l'épidémie de typhus exanthématique, en 1915, en Serbie.

Des démarches télégraphiques ont immédiatement été entreprises par le comité international de la Croix-Rouge auprès des Croix-Rouges américaine, anglaise, française et italienne avec prière de nantir leur gouvernement.

Dans l'attente du résultat de ces démarches, qui ne saurait tarder, une première conférence a été tenue, le 13 mars, à Budapest, — comme l'ont annoncé les journaux, — entre les délégués du comité international de la Croix-Rouge et ceux des gouvernements autrichien, hongrois, polonais, roumain, tchécoslovaque, ukrainien et yougoslave, afin de commencer le plus rapidement possible la lutte contre l'épidémie.

La ration de pain et de farine pour le mois d'avril

BERNE, 24. — L'Office fédéral du ravitaillement a décidé le maintien de la ration de pain et de farine fixée par son ordonnance du 24 janvier dernier pour le mois d'avril.

Jules Bloch sortira de prison le 3 avril

Son recours est écarté

LAUSANNE, 24. — La cour de cassation fédérale, composée des juges Kirchofer, Weiss, Oser, Couchepin et Monnier, a siégé hier pour statuer sur le recours de Jules Bloch et Julien Junod, condamnés le 30 janvier à six mois d'emprisonnement par la cour fédérale siégeant sans jury. Après une longue délibération, la cour a, à la majorité, le président départageant les voix, rejeté le recours fondé notamment sur les articles 112, chiffre 4 de la Constitution fédérale, et 107, chiffre 4 de l'organisation judiciaire fédérale, renvoyant devant le Tribunal fédéral siégeant avec jury les fonctionnaires nommés par une autorité fédérale.

Bloch et Junod sortiront de prison le 3 avril, date à laquelle leur peine sera purgée.

Congrès des femmes socialistes

BALE, 24. — Le congrès socialiste des femmes, réuni à Bâle, a adopté les rapports de Rose Grimm et de Welti, de Bâle, demandant l'égalité des droits de la femme avec ceux de l'homme dans les domaines de l'économie et de la politique et la séparation du mouvement féminin socialiste avec celui des femmes bourgeoises. Les orateurs ont demandé notamment la collaboration des femmes dans la lutte pour l'obtention de la journée de huit heures et contre la réaction. Des résolutions ont été votées en ce sens sans opposition.

Reprise des relations commerciales

BERNE, 24. — Le commerce suisse, par suite de la levée du blocus, peut reprendre pour la Serbie, la Roumanie, la Tchéco-Slovaquie, la Bulgarie, la Turquie, en transit par les pays de l'Entente.

Tous les envois de marchandises à destination de la Pologne, de la Tchéco-Slovaquie, de la Hongrie, transitant par territoires de l'Autriche allemande, sont subordonnés à une autorisation spéciale délivrée par le bureau officiel des importations et exportations à Vienne.

L'armée cherche des automobiles

BERNE, 24. — Le chef du service d'automobiles communique: Les propriétaires d'automobiles qui sont disposés à louer leurs voitures à l'armée, aux conditions habituelles (1 pour mille de la somme d'estimation par jour et d'appréciation) sont priés d'en informer les chefs du service d'automobiles à Berne.

Réd. On se demande (ou plutôt on sait fort bien) ce que l'armée veut faire des automobiles dont elle paraît avoir un si pressant besoin.

Du vin cher

VILLENEUVE, 24. — Les vins de 1918, dans les vignes des membres de l'Association vinicole de Villeneuve, ont été mis aux enchères publiques et un seul vase a été vendu au prix de 1 fr. 85.

Football

LAUSANNE, 24. — Dans le match de football, série A., championnat, entre Young-Boys et Montriond, Lausanne, ce dernier l'a emporté par 1 à 0.

Une nouvelle suppression

BERNE, 24. — Le Conseil fédéral vient d'abroger son arrêté du 3 avril 1918 concernant le trafic des métaux.

LA CHAUX-DE-FONDS

Commencement d'incendie

Samedi, à 5 h. 40, les officiers du bataillon de sapeurs-pompiers et la garde communale étaient alarmés. Un commencement d'incendie, d'allure sérieuse, s'était déclaré dans le buffet de la chambre d'un sous-localitaire, au deuxième étage de l'immeuble Daniel Jean-Richard, 27, et avait pris de l'ampleur. Il fallut recourir à l'hydrant et la défense dura près d'une heure. Le feu et l'eau ont causé des dégâts appréciables dans la chambre sinistrée, au plafond du premier étage et dans les corridors.

On ignore les causes de l'incendie.

Concours de ski

Hier, le Ski-Club avait organisé sa course challenge. Dans la course de fond de 14 km. (Mont-d'Amin), Girardille sort premier en 1 h. 16 m.; 2. Reussner, 1 h. 18; 3. Ch. Spahr, 1 h. 19; 4. Wasserfallen, 1 h. 20. La coupe challenge est remise à Girardille. Nos félicitations aux vaillants coureurs.

L'Office social sera pour les ouvriers

Pour fournir aux ouvriers des moyens de se défendre

contre des employeurs sans scrupules,
contre des propriétaires impitoyables,
contre des créanciers rapaces,
contre des difficultés de tout ordre,
contre le fisc crochu,
contre les tribunaux de classe,
contre la police tracassière,
contre l'office des poursuites trop dur,
contre l'injustice et la rapacité.

Votez pour l'Office social

Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — Club d'échecs. — Assemblée, ce soir à 8 h., au Cercle. Tous les membres du Club d'échecs sont instamment priés d'y assister.

NEUCHÂTEL. — Parti socialiste. — Le comité et la commission électorale du parti de Neuchâtel-Serrières se réuniront mercredi 26, au local.

Avis officiels (Voir aux annonces)

Ville. — Avis aux militaires.
Le Locle. — Pâtes alimentaires.
Neuchâtel. — Cartes de denrées.

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE . . . 16.80 8.40 4.20 1.40
ETRANGER 32.40 16.20 8.10
On peut s'abonner dans tous les Bureaux de poste suisses, avec une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75
Administration et Annonces 87
CHÈQUES POSTAUX IV B 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Le numéro: 10 ct.

ANNONCES (LA LIGNE)

La Chaux-de-Fonds, Canton et Jura-Bernois . . . Fr. 0.18
Minimum p'annonce . . . 1.50
Suisse » 0.80
Etranger » 0.40
(Minimum 10 lignes)
RÉCLAME » 0.50

A nos abonnés du dehors

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'avantage qu'il y a pour eux et pour nous à régler leur abonnement par chèque postal. Il leur suffit de prendre le bulletin de versement encarté dans le numéro de samedi et de verser au bureau de poste

Fr. 4.25

pour le deuxième trimestre. Le système de percevoir les abonnements par remboursement est coûteux et peu pratique. Nos lecteurs, amis du progrès et des choses nouvelles doivent nous aider à le faire disparaître. Ils doivent utiliser de plus en plus le chèque postal.

L'ADMINISTRATION.

Temple français. — La Chaux-de-Fonds
Jeudi 27 mars, à 8 h. du soir

Conférence publique et contradictoire

organisée par l'Union ouvrière

L'Office social de l'Union ouvrière

Son but et sa nécessité

Orateurs :

Henri VIRET, secrétaire ouvrier, de Lausanne.
Henri PERRET, directeur du Technicum du Locle.
Paul GRABER, conseiller national.

Que tous les citoyens et tous les syndiqués se rendent au Temple ce soir-là.

Congrès de Corcelles

Nous avons donné hier l'analyse des débats du Congrès de samedi. Voici les résolutions présentées par les camarades Paul Graber et Jules Humbert-Droz:

Résolution Paul Graber

Le Congrès du Parti socialiste neuchâtelois, réuni le 22 mars 1919, à Corcelles:

Considérant la crise résultant de la guerre mondiale, estime que l'heure approche où la conquête du pouvoir devient une préoccupation afin de procéder à la socialisation des moyens de production,

Cette action sera poursuivie avec la collaboration incessante des organisations prolétariennes politiques et économiques (syndicats et coopératives).

Pour la poursuivre, le Parti socialiste se place sur le terrain de la lutte de classes, s'opposant à tout compromis, à tout accord avec les partis bourgeois, mais aussi sur le terrain démocratique (parlementarisme, syndicalisme, coopératisme, propagande, manifestations, grèves partielles ou grèves générales pacifiques).

Il repousse toute tactique qui tendrait à donner confiance en des moyens violents et à diminuer celle que l'on doit placer dans les moyens démocratiques.

Il estime que le socialisme représente un stade social plus élevé que le stade capitaliste et ne peut recommander de recourir à la violence que si la voie démocratique lui est fermée ou si la bourgeoisie devenue minorité, cherche à s'insurger par la violence aux lois et décisions socialistes.

Résolution Jules Humbert-Droz

Le Congrès du P. S. N. réuni le 22 mars à Corcelles, considérant que la guerre impérialiste mondiale a développé le capitalisme dans le sens du capitalisme d'Etat, qui a donné plus nettement à tous les gouvernements (monarchiques ou démocratiques), le caractère de gouvernement de classe, exigeant une dictature capitaliste, sociale et politique.

Considérant que la démocratie et le capitalisme suisse n'ont pas échappé à ce perfectionnement de la société capitaliste,

considérant que le capitalisme arrivé ainsi au plus haut stade de son développement, devait fatalement provoquer une crise révolutionnaire obligeant le prolétariat à reprendre les moyens de production, que la société est entrée dans cette période révolutionnaire par la victoire de la révolution prolétarienne de Russie, le P. S. N. pense qu'à une situation internationale nouvelle doivent correspondre des organes de lutte adéquats.

Conscient de sa dépendance à l'égard de la situation économique et historique internationale, autant que des moyens de lutte de ses adversaires de classe, conscient aussi de sa solidarité à l'égard du prolétariat révolutionnaire international — il déclare ne pouvoir fixer à l'avance la tactique qui doit conduire le prolétariat suisse à la prise du pouvoir économique et politique et à la réalisation de l'idéal socialiste, — mais il déclare rester fidèle à la tactique de la lutte de classe rendue plus vive et plus intransigeante par la réaction bourgeoise grandissante — il ne repousse donc pas à l'avance l'idée d'une révolution violente et d'une période transitoire de dictature exercée par la majorité du prolétariat pour créer et organiser la société nouvelle. Partant de ces principes généraux, le P. S. N. prend à l'égard de la démocratie politique actuelle, de la participation au pouvoir et du parlementarisme bourgeois, l'attitude suivante:

Démocratie

Le P. S. N. est d'accord avec le marxisme pour affirmer que la base économique de la société détermine sa superstructure politique et idéologique.

Considère que tant que le régime économique repose sur l'exploitation d'une classe par une autre et que la démocratie sociale n'est pas réalisée, la démocratie politique n'est qu'une illusion et un mensonge. Elle n'est et ne peut être qu'un gouvernement de classe, masquant sous une égalité légale la dictature du capitalisme, émoussant la conscience de la lutte de classe, en donnant au prolétariat l'illusion que la démocratie est le gouvernement du peuple par lui-même et que chaque classe y peut collaborer.

Le P. S. N. considère que le droit électoral de la république des Soviets, qui accorde le droit de citoyens non à tous les hommes, mais à tous les producteurs, à tous ceux qui font un travail utile à la société, est l'expression de la véritable démocratie sociale, parce qu'elle permet à tous de jouir des droits politiques, à condition qu'ils accomplissent leurs devoirs sociaux.

Le P. S. N. ne se met donc nullement à la remorque de la démocratie bourgeoise, son mot d'ordre ne sera pas: « Par la démocratie au socialisme », mais « Par le socialisme à la démocratie vraie et juste ».

La participation au pouvoir

Se basant sur ce qui précède, le P. S. N. repousse toute participation au pouvoir dans la société capitaliste, cette dernière l'obligerait à exercer sa dictature sociale, même au cas où une majorité pourrait être atteinte au législatif communal et cantonal.

Le parlementarisme bourgeois

Le P. S. N. considère que l'action parlementaire au sein des parlements bourgeois fut utile et nécessaire pour grouper et éduquer la masse prolétarienne, mais il considère que le parlementarisme correspond de moins en moins aux exigences de la période révolutionnaire actuelle, il pense que le système des Conseils d'ouvriers est un organe plus adéquat et deviendra la forme parlementaire de l'avenir. Repoussant en principe le parlementarisme bourgeois comme organe de la révolution sociale, le P. S. N., en attendant que les circonstances économiques et politiques obligent la classe ouvrière suisse à créer le système de Conseils, participera encore aux diverses élections dans le seul but d'entretenir l'agitation socialiste et de l'éclairer. Il déclare qu'en aucun cas cette participation au parlementarisme bourgeois ne doit devenir une collaboration parlementaire qui amoindrirait, en le maintenant, le régime capitaliste.

Il salue le prolétariat révolutionnaire de tous les pays, en particulier les bolchévistes de Russie et les spartaciens d'Allemagne, et demande au Parti socialiste suisse d'adhérer à l'Internationale communiste, comme conclusion logique de son adhésion au mouvement zimmerwaldien.

Que se passe-t-il en Allemagne ?

Cachin écrit dans l'« Humanité »:

De nombreux correspondants de journaux voyagent en ce moment en Allemagne, observent, renseignent leur pays, avertissent l'opinion des événements forts importants qui s'y succèdent rapidement.

Le chômage intense qui sévit là-bas ajoute à la démoralisation générale qui est née de la guerre. On paye les chômeurs presque autant que les travailleurs; et chacun aperçoit aisément la conséquence de ce état de choses.

Le gouvernement multiplie par affiches les appels à la production. Il semble fort peu écouté. Le peuple allemand traverse une crise morale très grave: il est en proie à la dépression, au découragement, à l'indiscipline, résultats de la misère et de la défaite. En même temps, on danse, on joue, on gaspille, on se livre à tous les plaisirs; la crainte du lendemain, que l'on redoute pire encore que la veille, ajoute à toutes les raisons de malaise profond qui ravage le pays. Le « Temps » qui est renseigné, se montre épouvanté de la désagrégation subite et inattendue de ce peuple hier encore si solidement armaturé.

Il l'appelle « un troupeau égaré de 100 millions d'âmes ».

Berlin vient d'être en proie à une lutte civile d'une extrême violence. Le gouvernement d'Ebert-Scheidemann-Noske y a perdu le peu de prestige qui lui restait, et le mouvement socialiste suivant sa pente logique deviendra de plus en plus radical. Nombreux sont les jeunes intellectuels de la bourgeoisie allemande aujourd'hui ruinée, qui rentrent dans le parti des révolutionnaires et ajoutent encore à sa force.

Pendant ce temps, les journaux réactionnaires français nous parlent encore de la survivance du militarisme allemand. Ils ignorent tout de la situation d'outre-Rhin et égarent notre pays par les fables les plus ridicules. Quelques publicistes moins aveuglés tentent cependant de réagir. Ils comprennent enfin que la France doit savoir et régler sa politique sur sa connaissance de la situation vraie. Et à ce point de vue, nous signalons volontiers l'article du « Temps » de jeudi dernier, où nous trouvons ces conclusions raisonnables: « Il nous faut une politique sincère et large respectant la nationalité allemande, offrant aux habitants des garanties de relèvement moral et de prospérité matérielle. »

Aux Chambres fédérales

Conseil national

Berne, 24 mars 1919.

L'immunité des « accusés ». — La neutralité (11me rapport). — Indemnité aux soldats.

Après avoir prononcé l'éloge funèbre des conseillers Fellmann et Weber, morts depuis la session dernière, le président explique comment il se fait que l'ordre du jour déposé sur nos bureaux diffère de celui qui avait été indiqué par la Chancellerie. On a mis au premier point: l'immunité parlementaire. Le Conseil fédéral a déposé un message soumis aux délibérations d'une commission réunie ce matin. Ce message arrive à des conclusions favorables à la levée de l'immunité parlementaire. « L'immunité parlementaire, dit-il, n'est rien d'autre qu'une limitation du pouvoir du juge, une atteinte au principe de la jurisprudence. C'est un privilège qui porte atteinte au principe constitutionnel de l'égalité de tous devant la loi. Partant de ce principe, on comprend avec le Conseil fédéral que l'immunité n'est pas un « droit des membres d'une Chambre, mais un droit de la Chambre ».

Examinant les textes, il s'est trouvé en face d'un texte qui laisse percer une équivoque. En français, l'article premier de la loi du 23 décembre 1851 dit: Aucune poursuite judiciaire ou de police ne pourra être dirigée contre les membres du Conseil national ou du Conseil des Etats pendant le temps de la réunion de ces assemblées. En allemand, au lieu de dire dirigée, il est dit: avoir lieu. En italien aussi. Ces deux textes s'opposent à la levée de l'immunité. Malgré tout, le Conseil fédéral propose de lever l'immunité parlementaire à l'égard de nos neuf camarades.

La commission nommée, Greulich excepté, l'approuve.

Nos camarades Graber et Naine font remarquer que la modification apportée à l'ordre du jour, contrairement au règlement, ne permet pas à la discussion de s'engager sérieusement et demandent le renvoi à demain.

Personne ne s'y oppose. On passe aux affaires militaires relatives au onzième rapport. C'est si vieux que personne n'écoute le rapporteur. L'intérêt s'éveille un peu quand on discute l'indemnité aux soldats.

M. Seiler, inopinément, met en discussion l'indemnité aux soldats et propose qu'on leur accorde une des deux paires de souliers qu'ils ont reçus et qui est déposée à l'arsenal. Le président met alors en discussion les postulats Mosimann et Graber.

M. Mosimann lit un discours assez bref. Le postulat revêt une grande simplicité:

La grande détresse dans laquelle se trouvent de nombreux soldats démobilisés. Beaucoup sont sans emploi. D'aucuns ont épuisé leurs économies et ont dû se restreindre ou même s'endetter. Des soldats mobilisés sont fonctionnaires. Ceux-ci, comme les employés des C. F. F., ont bénéficié d'améliorations. Une réparation est due par le pays aux soldats qui ont servi le pays. Une question de principe nous sépare de la proposition Seiler: Nous voudrions faire une différence entre ceux qui bénéficient de salaires fixes et ceux qui ont vu leur gain disparaître. M. Mosimann propose ensuite certaines formules que ne contenait pas son postulat, mais qui se rapprochent du postulat socialiste.

Paul Graber constate ce rapprochement d'abord et fait remarquer ensuite qu'on se trouve en présence d'une revendication qui puise toute sa valeur dans le fait qu'elle est partie spontanément du milieu des intéressés eux-mêmes. Il est hors de doute que ceux qui ont été mobilisés ont subi des pertes qu'il faut évaluer par centaines de francs. M. Mosimann laisse entendre que les fonctionnaires s'en tirent à bon compte. Nous en avons entendu qui appartiennent au corps enseignant et qui ont établi combien leur sacrifice a été dur. L'élevation de la solde n'a pas apporté de compensation proportionnée aux sacrifices imposés. Si des fonctionnaires eux-mêmes ont souffert, vous pouvez mesurer ce qu'ont perdu les hommes qui ne retiraient aucun salaire tandis qu'ils étaient mobilisés.

M. Seiler offre à nos miliciens la paire de souliers qu'ils portaient pendant la mobilisation et qu'ils ont laissée à l'arsenal. C'est une ironie! Et encore M. Seiler ne veut-il les leur rendre que lorsque tout risque de mobilisation importante aura disparu! C'est aux calendes grecques!

Nous demandons une indemnité qui ne soit pas une injure et qui n'ait pas, grâce à son aspect général, le caractère d'aumône.

M. Mosimann a proposé d'accorder cette indemnité aux soldats ayant fait au moins 300 jours de mobilisation. C'est une erreur. Il ne serait pas admissible qu'un célibataire ayant 301 jours retire une indemnité et qu'un père de famille n'ayant que 290 jours ne retire rien. Il faut proportionner l'indemnité au nombre de jours. D'autre part, il est juste de tenir compte de la situation de l'intéressé. D'aucuns ayant une fortune et des privilèges importants n'ont en somme pas souffert. Enfin, il s'agit de faire une différence entre le célibataire et le père chargé d'une famille nombreuse.

Une dernière question encore. On a constaté que des soldats en retard dans le paiement de leurs impôts ont été privés de leur droit de vote. Nous demandons que le Conseil fédéral use de son influence pour que ce fait ne se renouvelle pas. Dans la monarchie italienne, on a donné le droit

de vote aux soldats mobilisés n'ayant pas l'âge légal pour voter. En notre démocratie, l'enlèvement pour de telles raisons à des hommes ayant depuis longtemps passé cet âge légal?

M. Decoppet, après avoir agité des chiffres fantastiques, 100 à 115 millions (les souliers à eux seuls coûteraient 12 millions), nous demande des économies! Enfin, sans engagements, il accepte ces postulats demandant que l'on retranche de celui de M. Seiler la disposition repoussant toute indemnité autre que celle des souliers.

La discussion continue dans la même profonde inattention. M. Freiburghaus parle de problèmes touchant le ravitaillement, la production agricole, etc., etc.

Viennent les questions politiques: M. Daucourt parle au milieu du brouhaha d'un Suisse fusillé à Mulhouse pendant la guerre.

Le Conseil offre un spectacle attristant pour les galeries: On sent que nul ne peut capter l'attention des pères de la patrie.

Mesquineries helvétiques

Bien que l'Union Ouvrière ait décidé la création d'un Office social près de six mois avant l'apparition de l'hybride Union Helvétique, celle-ci s'est empressée d'ouvrir à son compte un Office social, prétendant tout ignorer des intentions de l'U. O. Il nous arrive pourtant assez fréquemment de constater que nos adversaires sont très bien et très promptement renseignés sur les décisions prises par nos assemblées. Ces derniers jours, c'est d'eux que nous avons appris certains renseignements nous touchant de près; la création simultanée et par simple coïncidence, de deux institutions de même nature peut bien nous paraître très étrange.

Nous pourrions admettre la viabilité des deux offices et même nous réjouir du stimulant qu'une telle rivalité pourrait créer. Les ouvriers resteront pourtant passablement méfiants à l'égard des services qui leur seront offerts par un agent dépendant par trop de messieurs les patrons. D'autre part, nous devons nous souvenir que c'est bien l'Union Helvétique qui, dans un but non dissimulé, a lancé le référendum contre la décision du Conseil général. L'U. H. voulait se mettre en-dessus de la mêlée, l'U. H. repoussait dédaigneusement l'action des partis politiques, l'U. H. allait nous offrir une ère nouvelle de concorde, d'entente, de collaboration, etc., etc. et l'U. H. inaugure les éblouissantes campagnes qu'elle tenait en réserve, en contestant à la classe ouvrière de La Chaux-de-Fonds le droit de recevoir une subvention de 8 à 10,000 francs, attribuée à un Office social. L'Office social projeté doit être au service de la population entière. L'acte de l'U. H. est petit, bien petit, il doit apporter une cruelle déception aux hommes sincères qui se sont laissés entraîner par l'emballement du premier moment et qui ont cru aux promesses fallacieuses de ces nouveaux voyants.

Le budget communal s'élève à près de 5 millions de francs; la plus grosse part de cette somme est fournie directement ou indirectement par les travailleurs-ouvriers, ce qui n'empêche pas ces derniers d'être les dépossédés et souvent les victimes de ceux qui possèdent. L'Office social doit venir en aide par ses conseils et des secours effectifs à tous ceux qui ont maille à partir avec de plus puissants qu'eux. La subvention communale réclamée n'est qu'un simple retour d'une somme avancée par la classe ouvrière. L'Union Helvétique, fièrement, s'est dressée devant cette bien modeste allocation, et nous conteste le droit à cet appui; on ne saurait être plus mesquin.

Les électeurs, nous l'espérons, sauront donner à cette peu helvétique union la réponse qu'elle mérite. C. G.

Le prix de l'assassinat mondial

Mille milliards de francs

On télégraphie de Washington:

Devant la commission du budget de la Chambre des représentants, l'examen financier de la guerre mondiale vient d'être présenté. Les experts américains évaluent le coût total de la guerre à 200 milliards de dollars, évaluation faite des pertes de vies humaines et de propriétés, d'après les documents recueillis jusqu'à présent. Les Etats-Unis, depuis le 6 avril 1917, jusqu'au 30 juin 1919, auront dépensé 30,250 millions de dollars.

Les frais de la guerre pour les Américains, en comparaison de ce qu'ont supporté les alliés se montent aux trois quarts de ce qu'a dépensé la Grande-Bretagne, soit 40,640 millions de dollars, dépassant d'un quart les dépenses de la France, soit approximativement 23,400 millions de dollars, arrivant à presque le double de la dette italienne, soit 13 milliards de dollars, et faisant le quintuple de la dette de guerre canadienne, soit 2000 millions de dollars.

Les frais de guerre, s'élevant, totalisés, à 10 milliards de dollars annuellement en 1914, atteignaient en 1918 70 milliards de dollars. Au chiffre donné pour la dette française, il faut ajouter 21 milliards de dollars. L'ensemble des dépenses françaises, après rectification et adjonction, est estimé à 44,400 millions de dollars.

Toutes ces dépenses fantastiques forment donc un total de mille milliards de francs.

Ouvriers, soutenez tous la «Sentinelle», le journal qui défend vos intérêts.

COURRIER BERNOIS

Viendra... viendra pas...

Berne, 21 mars 1919.

XOX. Il suffit de jeter un coup d'œil chaque jour dans la grande presse capitaliste pour se rendre compte combien la crainte du bolchévisme gagne du terrain dans la classe qu'elle défend. Le « Journal de Genève », organe des millionnaires, qui se flattait l'autre jour de compter M. Wilson parmi ses abonnés, ne peut que refléter l'opinion de ces milieux-là. L'aveu n'est donc que plus certain lorsqu'il laisse entrevoir la fin prochaine du régime bourgeois dans toute l'Europe.

Partout, s'écrie-t-il, les masses sont mécontentes; il va bien falloir leur céder le pas, laissez-les percer entre les lignes.

Pour que M. William Martin, rédacteur en chef, voie les choses si en noir, quitte à ne plus être « persona grata » auprès de ses trop nombreux lecteurs, il faut bien que la bourgeoisie s'aperçoive que l'heure du grand raidissement des comptes approche. Je cite non sans raison un organe de première force, tel que le « Journal de Genève », parce que beaucoup de salariés, lisant la petite presse bourgeoise de tout acabit, se laissent bourrer le crâne par ces roquets qui, plus ils sont haut perchés, plus ils aboient fort. Ainsi il admet l'invasion prochaine de l'Allemagne par l'armée de Lénine et souligne que la bourgeoisie allemande n'y est pas opposée autant qu'on semble l'admettre généralement en Suisse et ailleurs. Les Allemands se flattent de vouloir organiser le communisme lorsque la Russie le leur apportera avec l'armée rouge. On admet la possibilité de voir l'armée des Soviets sur le Rhin; et, sentant bien que l'Angleterre et la France, qui passent actuellement par de terribles convulsions, de même que l'Italie, sont à la veille du choc terrible. M. Martin reconnaît logiquement que nous y passerons aussi.

La socialisation de l'Europe n'est en réalité plus qu'une question de mois, peut-être de semaines. Le bolchévisme, pour qui veut l'appeler ainsi est à la porte, s'il faut en croire ses pires ennemis.

Dès ce moment, il ne dépendra donc plus que de la bourgeoisie pour éviter ce qui s'est passé en Russie. Accepter la socialisation de tous les moyens de production, telle est sa première tâche. Le fera-t-elle de bon gré? C'est justement ce que nous verrons. Quoi qu'il en soit, organisons-nous et tâchons d'être prêts à reprendre cet héritage en décomposition de la Société bourgeoise, incapable de rétablir la paix entre les peuples qu'elle a fait bouchoyer 52 mois durant.

En Hongrie

Les commissaires du peuple de la Nouvelle République hongroise des Soviets

La plupart des commissaires du peuple de la nouvelle république des soviets hongroise faisaient déjà partie du cabinet démissionnaire. Le nouveau gouvernement compte cependant quelques hommes nouveaux.

Alexandre Garbat, président du Conseil des Commissaires du peuple, était désigné pour occuper dans l'ancien gouvernement le poste de ministre de la socialisation. Sorti des rangs du peuple, il a été président de l'association des ouvriers du bâtiment, et sous Tisza il représenta le parti socialiste dans la campagne pour la réforme électorale.

Le Dr Eugène Landier, commissaire du peuple à l'Intérieur, s'est signalé par l'active part qu'il a prise au mouvement des métallurgistes et par le rôle de premier plan qu'il a joué dans la révolution d'octobre.

Béla Kuhn a commencé sa carrière comme journaliste; il fut plus tard secrétaire de la caisse ouvrière à Koloszar. Fait prisonnier en Russie pendant la guerre, il rédigea en captivité le « Voros-Ujsag », journal bolchéviste pour les prisonniers hongrois. Intime de Lénine, il fonda, de retour en Hongrie, un journal communiste portant le même titre et fut depuis le leader du parti communiste hongrois. Arrêté en février dernier pour participation à l'attaque contre le journal socialiste « Nopszava » et maltraité par la police, il a été garde depuis en prison préventive comme criminel politique. Il est maintenant commissaire du peuple aux Affaires étrangères.

Le Dr Sigismond Kunfi, commissaire du peuple

à l'Instruction publique, qui a occupé le même poste dans le cabinet Berinkey, a été jadis professeur à l'École de commerce, ensuite publiciste au journal socialiste « Nopszava » (« Volkstimme »), puis rédacteur en chef de la revue mensuelle le « Socialisme ». Il a traduit divers ouvrages d'Anatole France. A la Conférence internationale socialiste à Berne, il a représenté la social-démocratie hongroise.

Le commissaire du peuple à la Guerre, le professeur Dr Joseph Pogany, a collaboré à la « Nopszava » et a dirigé la revue populaire « Vilag Konytvar ». Il a occupé dans le ministère Berinkey le poste de commissaire du gouvernement à la Guerre. — *Nouvelles hongroises.*

La grève des métallurgistes belges

Les délégués des ouvriers métallurgistes du Hainaut et de Liège, réunis à la Maison du Peuple, à Bruxelles, avec le secrétaire de la fédération centrale, pour examiner la situation créée par le refus des patrons d'admettre la journée de huit heures, ont décidé l'organisation d'une grande manifestation le 31 mars, à Mons et à Liège.

Au cours d'une entrevue entre les délégués des patrons métallurgistes du pays de Charleroi et les délégués des syndicats qui se sont rencontrés à la Chambre avec le premier ministre, pour mettre fin à la grève, on a décidé que les patrons et ouvriers désigneraient chacun cinq représentants qui se réuniraient avec un délégué du gouvernement pour établir de nouvelles conditions de travail.

JURA BERNOIS

PORRENTRUUY. — Houille de la Sarre. — Samedi est passé en gare de notre ville un train de 600 tonnes de houille de la Sarre, via Bâle-Delle, pour Besançon. Il ressort de ce fait que la ligne Mulhouse-Belfort n'est pas encore utilisable. C'est pour ce motif qu'est employée la voie suisse. On sait que les mines de la Sarre, très riches en charbons, ont été réquisitionnées récemment par la France. — *Argus.*

CANTON DE NEUCHÂTEL

COUVET. — Merci aux dévouées dames du groupe féminin. — La « Sentinelle » a reçu récemment une lettre touchante dans laquelle les dames du groupe féminin font part d'une belle obole de 200 francs qu'elles ont recueillie en faveur du journal. Nous avons été heureux de vous lire, mesdames et chères camarades, et c'est de tout cœur que nous vous disons aujourd'hui « Merci » pour votre effort et vos vœux chaleureux. — *La « Sentinelle ».*

NEUCHÂTEL

La vente. — La commission de la vente, encouragée par le succès de l'année dernière, se propose d'organiser une nouvelle vente. Elle a besoin pour cela du concours de toutes les bonnes volontés et prie les camarades et amis de la « Sentinelle » de venir nombreux au local de l'Écluse, jeudi soir, à 8 heures.

LE LOCLE

A propos des frises militaires. — « La Ligue contre l'immoralité et tout ce qui incite à la haine, à la guerre » a décidé à l'unanimité, dans sa séance du 21 mars, d'exprimer à Mademoiselle Blaser ses remerciements et félicitations pour l'initiative qu'elle a prise à la Commission scolaire à propos des frises militaires.

La Ligue regrette vivement que la rédaction insuffisante du compte rendu de la séance de la Commission scolaire n'ait pas été conforme à la discussion soulevée à ce sujet.

Ainsi, elle a donné lieu aux déformations et attaques injustifiées dont Mlle Blaser est l'objet de la part des correspondants de la « Gazette du Locle ».

Etant donné que la Commission scolaire a déjà collaboré aux travaux de la Ligue par l'intermédiaire de ses deux délégués, il serait inadmissible et illogique qu'elle laisse utiliser des sujets et scènes militaires après avoir demandé et obtenu des sacrifices importants des commerçants de notre ville qui renoncent à exposer le jouet militaire dans leurs vitrines.

Concert de l'« Espérance ». — L'« Espérance » ouvrière donnera son concert de membres passifs le 5 avril. Seulement, comme la société a doublé son effectif, cette date est réservée exclusivement aux membres passifs. Grâce au dévouement de son directeur et au zèle de ses membres, l'« Espérance ouvrière » sera en mesure de donner un concert payant pour le 13 avril avec un nouveau programme. Les amis de notre société qui désirent des places devront se hâter de s'approcher des membres, car le casino sera ce jour-là trop petit.

Aux dizeniers du parti. — Les percepteurs sont invités à terminer la perception du premier trimestre d'ici à la fin de la semaine.

Nos dizeniers seront convoqués un soir de la semaine prochaine pour effectuer le premier versement. Ainsi donc, à l'œuvre!

LA CHAUX-DE-FONDS

Assemblée de la F. O. M. H.

Nous attirons l'attention des syndiqués sur l'assemblée très importante qui a lieu ce soir au Temple communal. On y discutera plus particulièrement de l'Office social, de l'assurance-chômage, de la charte du travail et de la journée de huit heures.

UNION OUVRIÈRE

La commission spéciale de l'Union ouvrière est convoquée pour ce soir, à 7 heures et demie, au Cercle. Présence de chacun nécessaire.

Aux musiciens

Les camarades musiciens qui seraient d'accord de renforcer la « Persévérante » pour la manifestation de samedi sont priés de se rencontrer au Cercle, ce soir.

Distribution de cartes

La distribution des cartes pour le mois d'avril 1919 commencera le mercredi 26 et se continuera le jeudi 27 et le vendredi 28 mars 1919, dans les collèges et à l'Hôtel-de-Ville, d'après le tableau publié dans les quatre journaux.

Cette distribution comprendra les cartes de pain, de graisse, de lait et de fromage pour le mois d'avril 1919, plus une carte supplémentaire de graisse par personne.

Les personnes bénéficiant des denrées à prix réduits, retireront leurs cartes supplémentaires à l'Office du pain, depuis le lundi 7 avril au samedi 19 avril. Celles qui bénéficient de suppléments remis suivant déclarations médicales, échangeront également ces suppléments à l'Office du pain. A cet effet, elles conserveront les talons des cartes supplémentaires.

Les agriculteurs, qui ont droit à la carte supplémentaire de pain depuis le 1er avril, pour eux et leur famille (sauf les enfants au-dessous de 16 ans) retireront ces cartes supplémentaires à l'Office du pain (Juventut), depuis le lundi 7 avril au samedi 19 avril.

La distribution des cartes ne comporte aucune modification.

Tous les talons des cartes de pain, graisse, fromage et lait, doivent être présentés et échangés dans les locaux désignés. Se munir du permis de domicile pour le contrôle.

Remarque importante. — Il est urgent que le contrôle des cartes remises se fasse sur place; toute réclamation doit être faite immédiatement aux distributeurs, car elle ne serait pas admise si elle est présentée tardivement. Nous rappelons aussi que les cartes doivent être soigneusement conservées, puisqu'en aucun cas, elles ne peuvent être remplacées. Il est inutile d'envoyer des enfants, car les cartes ne leur seront pas remises.

Troisième concert de musique de chambre

Les quatuors de Haydn et Beethoven qui seront joués mercredi 26 mars à la Scala par le Quatuor Schiffmann sont deux œuvres d'une rare beauté. L'interprétation qu'en donne le Quatuor Schiffmann est absolument remarquable. Pour assurer plus de variété au programme, la Chaconne, de Bach, pour violon seul, a été inscrite entre les deux quatuors. Tout fait prévoir une audition des plus attrayantes.

Billets en vente comme d'usage au magasin de musique Beck.

Conférence d'art

Jeu 27 mars, M. A. Maïret parlera de l'œuvre de F. Hodler, à l'amphithéâtre du Collège primaire. Nous y reviendrons.

Batterie à la gare

Hier après-midi, à 4 h. et demie, deux pochards viciés, à la gare, une querelle à coups redoublés. Survient un militaire qui veut les séparer. Mal lui en prit. Les deux bataillards se retournèrent contre lui. D'un geste aussi irréfutable que prompt, notre homme sortit son yatagan et en porta un coup à la tête de l'un de ses adversaires. Tout chancelant de sang le pochard fut conduit à la gendarmerie, le soldat l'y suivit.

Il est un dieu pour les ivrognes. Le coup reçu est sans gravité, l'affaire se terminera en tribunal de police pour batterie, scandale et coups.

Armée du Salut

(Comm.) Nous avons le plaisir d'annoncer à la population de La Chaux-de-Fonds que le Commissaire et Madame Olinphant, chefs de l'Armée du Salut pour la Suisse et l'Italie, présideront une grande réunion ce soir mardi 25 mars, à 8 h. 15 du soir, à la Salle de la Croix-Blanche; ils seront accompagnés de plusieurs officiers.

Art social

Les cartes d'entrée de la dernière Veillée populaire ont été si rapidement enlevées, qu'un grand nombre de personnes n'ont pu s'en procurer. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que la charmante séance de projections alpêtres qui a eu un si grand succès sera répétée jeudi. Pour la distribution des cartes, voir les annonces.

Aux électeurs chrétiens

On nous écrit :

Les électeurs de notre ville auront à se prononcer samedi 29 et dimanche 30 mars sur la subvention de 10.000 francs accordée par la Commune à l'Office social de l'Union ouvrière.

Nous ne pouvons pas nous désintéresser de cette question, ni d'aucune autre concernant la chose publique. Notre cœur et notre conscience doivent nous guider dans notre décision.

Notre ville compte un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières aux prises avec les difficultés multiples de la vie. Ils ont besoin d'être conseillés, guidés, renseignés sur les lois et arrêtés qui les protègent, défendus et soutenus dans leurs démarches. Combien qui se découragent et perdent les bénéfices des lois sociales parce qu'ils sont empruntés devant une démarche à faire ou une simple lettre à écrire, parce qu'ils s'adressent à un mauvais bureau et ignorent une partie de leurs droits.

Il est nécessaire de prendre leur défense et de les guider; c'est du travail de solidarité et de fraternité bien compris.

L'Union ouvrière et les syndicats, qui ont la confiance de la grande masse ouvrière, ont accompli ce travail jusqu'à ce jour; mais ces services devenant trop absorbants, ces organisations ont décidé de créer un Office social.

Il était normal que la Commune qui subventionne les œuvres d'utilité publique et les sociétés privées, qui s'occupent de théâtre et d'art, vote une subvention à un Office social, qui rendra à notre population des services considérables. Elle a eu l'heureuse idée de n'en pas faire une branche de l'administration officielle toujours lourde et de se contenter de subventionner l'initiative privée des organisations ouvrières.

Nous pensons que la Commune a fait un geste bon et généreux et les électeurs chrétiens l'approuveront. Souvent, devant les misères et les détresses sociales, nous avons senti l'inutilité et la petitesse de l'aumône. Nous avons aujourd'hui l'occasion de contribuer à la création d'une institution de bonne et large fraternité envers ceux qui sont aux prises avec les difficultés de la vie et qui en sont les déshérités.

Montrons que notre Christianisme n'est pas une parade du dimanche ou un simple amas de bonnes paroles; par notre vote, faisons un acte d'entraide et de fraternité vraie.

L'Eglise du Peuple.

Union des Socialistes chrétiens.

Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — La Persévérante. — En raison de l'assemblée de la F. O. M. H., la répétition de ce soir, mardi, n'aura pas lieu. — Mercredi, à 8 heures précises, répétition partielle (basses et accompagnements).

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

TOUJOURS A TOI

PAR
PIERRE MAËL

(Suite)

Par bonheur, Jane avait prévu l'événement. En voyant arriver Anne, elle avait deviné l'objet de la démarche. Avec une bonne grâce souriante, elle se prêta aux desirs de son amie; elle aida la jeune femme à se défaire de son secret. Et lorsque la confidence fut terminée, il se passa cette chose vraiment digne d'intérêt pour le regard d'un observateur que ce fut l'Américaine qui, au lieu d'encourager la Française, de lui accorder une faveur, eut l'air d'en demander une. Ce fut Jane qui confessa Anne, et quand celle-ci quitta son amie, elle put respirer à l'aise. Elle emportait assez d'espérance pour avoir presque le droit de la convertir en promesse.

A peine de retour à l'hôtel, elle aborda résolument Pierre.

Elle n'avait plus les craintes de la veille, car elle était presque sûre d'une réponse favorable. Elle l'encouragea donc dans son projet, le pressa même d'y donner suite le plus tôt possible.

A dire le vrai, tout au fond de lui-même, l'officier de marine n'avait pas besoin d'exhortations. Mais sa nature souverainement délicate souffrait par là-même de toutes les susceptibilités.

Un sourire ou un geste équivoque, une froideur ou une simple indifférence de miss Le Roy eût suffi à l'éloigner pour jamais, et comme il l'avait déclaré à sa sœur, son adieu eût été celui du désespoir. Pierre aurait quitté Paris, la France, l'Europe, sans esprit de retour, il aurait même quitté la vie, sinon volontairement, du moins sans regret.

La douce parole d'Anne lui donna tout de suite la force d'âme nécessaire à l'accomplissement de son effort.

De peur de fléchir, de n'avoir plus le courage nécessaire, il donna tête baissée dans l'épreuve et, à son tour, osa affronter le péril d'où dépendait le lendemain de son existence.

Mais ce ne fut point à Jane qu'il porta sa demande. Il préféra s'adresser directement à Mme Le Roy.

Elle le reçut avec joie, presque avec trop de joie, laissant éclater son allégresse.

N'était-ce pas, en effet, son vœu secret, son plus cher désir depuis ce séjour qu'elle avait fait à Arradon, dans ce château de Kéritel, où elle avait vu pour la première fois le lieutenant de vaisseau?

Et, de la même façon que Jane avait, la veille, accueilli la marquise du Lantoir, Mme Le Roy accueillit le comte du Harscoët. Et, comme sa fille avait encouragé la sœur, la mère encouragea le frère en sa démarche.

Si bien que Pierre sortit de cette entrevue le cœur plein de joie et le front rayonnant.

A l'hôtel de la rue de Bourgogne, on lui fit un accueil de fête.

Yves avait été mis par sa femme au courant de la petite intrigue amoureuse dont la jeune femme tenait les fils entre ses doigts experts en délicatesse. Il ne se montra point bruyant en ses

félicitations. Il y apporta, au contraire, une réserve pleine de tact et de goût qui mit encore plus de joie dans le cœur du marin.

Pour la première fois, depuis longtemps, le dîner fut plein d'entrain et de verve.

Pierre, laconique et taciturne ordinairement, causa beaucoup ce soir-là. Il fut même d'un entrain étourdissant, et son beau-frère et sa sœur se réjouirent de le voir si gai. Décidément, les proverbes sont vrais, et celui-là l'était plus que tout autre: « A quelque chose, malheur est bon ».

Il n'y avait qu'une note discordante dans la justesse de cet aphorisme. C'était le malheur d'autrui qui était bon pour eux, et cela donnait à leur joie les mauvais dehors d'un égoïsme satisfait.

Les quelques jours qui suivirent n'apportèrent ni trouble ni accroissement de bonheur.

Jane se recueillait.

Mise pour ainsi dire en demeure de prononcer la sentence, ne ressentant aucune antipathie à l'encontre du projet commun à sa mère et à ses amis elle éprouvait maintenant un scrupule dont elle avait peine à se défendre. Jamais le souvenir de la scène d'Arradon n'avait paru plus pesant à sa loyauté.

Elle ne voulait point se marier par surprise, presque en cachette. Elle voulait que Lucien fût prévenu, qu'il ne s'opposât point, même en son for intérieur, à cette union qu'il ne pouvait empêcher.

De pareils scrupules ne peuvent venir qu'aux créatures d'élite. Jane était une créature d'élite.

Puisqu'elle se reprenait, elle ne voulait ni faux fuyants, ni ambages. Elle n'entendait pas laisser le moindre doute dans l'esprit de l'écrivain. Il fallait qu'il sût que l'aveu provoqué par la ren-

contre du parc de Kéritel n'avait été qu'une surprise, une erreur reconnue et vérifiée. La jeune fille préférait passer pour une ingrate, pour un cœur sec, prompt à l'oubli, que pour une coquette se jouant des plus nobles sentiments d'un cœur généreux. Ce qu'elle ne voulait pas, surtout, c'était que Lucien pût se donner le change et croire à un retour, à une renouveau possible de la passion définitivement éteinte.

Jane ne se fût jamais pardonné d'avoir laissé subsister un doute à cet égard.

Et c'était pour détruire ce doute qu'elle désirait avoir avec Lucien Plessy une explication franche et sincère.

Mais, en même temps, elle pressentait tout ce qu'il y aurait de pénible en cette explication, et quoi qu'elle résolut chaque nuit, dans la ferveur de son zèle, chaque matin elle reculait devant l'occasion, ajournait l'épreuve indispensable, ne se trouvant point assez forte pour la soutenir.

Le conflit était terrible. Il devenait pour Jane un véritable supplice, et, pour peu qu'il se prolongeât, il devait faire revivre les impatiences et les angoisses que la jeune fille avait subies dans la première crise à la suite de laquelle ses yeux s'étaient dessillés et avaient jugé clairement et sagement la situation.

Oh! combien elle eût souhaité en ce moment que les paroles de Marthe fussent exactes! Comme elle aurait été forte devant les faiblesses ou les trahisons de Lucien! Comme elle se serait sentie à l'aise pour signifier au jeune homme sa ferme volonté de renier à jamais le passé!

(A suivre).

Scala et Palace

Ce soir 5810

50% de réduction avec cette annonce **50%**

Ville de La Chaux-de-Fonds
Votation communale
des 29 et 30 mars 1919

Les électeurs communaux de La Chaux-de-Fonds sont avisés que la votation sur la question de la subvention en faveur de l'Office social de l'Union Ouvrière, aura lieu :

A La Chaux-de-Fonds et Environs (sauf les Eplatures) à la Halle aux Fichères, rue Jaquet-Droz, le samedi 29 mars, de midi à 8 heures du soir, et le dimanche 30 mars, de 8 heures du matin à 3 heures du soir.

Aux Eplatures, Collège de la Bonne-Fontaine, le samedi 29 mars, de 5 heures à 8 heures du soir, et le dimanche 30 mars, de 8 heures du matin à 3 heures du soir.

A cette occasion, les électeurs suisses et étrangers de la circonscription communale de La Chaux-de-Fonds, sont prévenus qu'ils peuvent consulter les registres civiques, au Bureau de la Police des Habitants, Hôtel communal, rez-de-chaussée, dès aujourd'hui au vendredi 28 mars, à 5 heures du soir.

Les électeurs suisses qui auraient égaré leur carte civique, ou les électeurs étrangers qui ne l'auraient pas reçue d'ici au 27 mars au soir, peuvent la réclamer au dit bureau, jusqu'à la même date.

Les citoyens sont rendus attentifs aux dispositions de l'article 6, alinéa 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, qui prévoit que les contribuables n'ayant pas payé leurs impôts de deux années échues, dues à la Commune de leur domicile, ne peuvent être électeurs.

A La Chaux-de-Fonds, le 22 mars 1919.

Conseil communal.

BIENNE-BOUJEAN

Distribution des cartes pour marchandises monopolisées

La distribution des

- cartes fédérales de pain, graisse et de beurre,
- fromage,
- lait,
- cartes cantonales de sucre,
- riz,
- patés alimentaires,
- maïs,
- produits d'avoine et d'orge,
- soupes au riz et légumes

pour le mois d'avril 1919 — ainsi que la distribution d'une carte supplémentaire de graisse pour mars-avril — aura lieu :

à BIENNE, salle de l'Hôtel-de-Ville, (entrée à côté du poste de police) pour les cartes de monopole

N° 1 à 2000 : lundi le 24 mars 1919
2001 à 4000 : mardi le 25 mars
4001 à 7000 : mercredi le 26 mars
7001 à 10000 : jeudi le 27 mars
10001 à 13000 : vendredi le 28 mars

chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 5 h. de l'après-midi ;

à BOUJEAN, Hôtel du Cerf, samedi le 29 mars 1919, de 7 à 11 1/2 h. du matin.

Sont à présenter : La carte de monopole, ainsi que tous les talons des cartes de pain, de graisse et de fromage.

Les nouvelles inscriptions, changements et renseignements sont à faire au Bureau central, chaque jour de 8 à 12 h. du matin et de 2 à 5 h. de l'après-midi.

Les envois par la poste ne seront effectués que contre envoi préalable de 30 ct en timbres-poste.

Les bons de grise sont délivrés du 4 au 10 de chaque mois.

Les cartes délivrées doivent être contrôlées en les recevant dans le local de distribution.

Des réclamations ultérieures ne seront prises en considération dans aucun cas.

Service des cartes de denrées alimentaires de la ville de Biemme.

N.-B. - Il est interdit d'amener des chiens dans les locaux.

Armée du Salut

Le Commissaire et M^{me} Oliphant

Salle de la CROIX-BLEUE

Mardi 25 mars, à 8 1/2 h. du soir

ART SOCIAL

Deuxième

Veillée populaire

le jeudi 27 mars à 8 1/2 h. du soir à la Croix-Bleue

Projections alpestres

en couleurs par M. Ed. WASSERFALLEN

CHANTS par M^{lle} MAILLARD-SALIN professeur de chant

Billets gratuits à la Croix-Bleue Mardi de 6 1/2 à 7 h. et mercredi de 1 à 2 heures. P21322C 5762

Conférence avec projections

par M. Alexandre MAIRET, peintre Professeur d'histoire de l'Art à Genève

L'œuvre de F. Hodler

Judi 27 mars, à 8 1/2 h. à l'Amphithéâtre

Entrée : Fr. 1.— et 0.50 Billets en vente aux librairies Bailloz, Coopérative et Luthy.

Vélo de promenade, en très bon état, est à vendre. — S'adresser Serre 87, 1^{er} étage, de midi à 2 heures. 5784

Ville de La Chaux-de-Fonds

Distribution des Cartes de pain, de graisse, de lait et de fromage

Heures d'ouverture des bureaux : de 8 h. à midi, de 2 à 6 h. et de 7 à 9 h. du soir ; ces dernières sont réservées aux personnes travaillant dans les ateliers et fabriques.

VIEUX-COLLÈGE

Mercredi 26 mars, matin : 1^{er} Mars, Stand. — Après-midi : Ronde, Collège 3 à 19.

Judi 27 mars, matin : Collège 20 à 86, Paix 1 à 17. — Après-midi : Puits 13 à 85, Industrie 1 à 12.

Vendredi 28 mars, matin : Industrie 13 à 36. — Après-midi : Terraux 1 à 93, Versoix 1 à 9.

COLLÈGE DE LA CHARRIÈRE

Mercredi 26 mars, matin : Fleurs, Quartier des Côtes du Doubs. — Après-midi : Charrière 1 à 21a, Moulins, Retraite.

Judi 27 mars, matin : Avocat-Bille, Célestin-Nicolet, Dr-Dubois, Arbres, Epargne, Prévoyance, Quartier des Bulles. — Après-midi : Charrière 22 à 128a.

Vendredi 28 mars, mat. : Soph.-Mairet, Chasseral, Combettes, XII-Septembre, quartier du Valanvron. — Après-midi : Pestalozzi, Egalité, Bassets, Tuilerie, Bois, rue des Bulles, rue du Valanvron, Bel-Air, n° pairs 8 à 24.

COLLÈGE DE LA CITADELLE

Mercredi 26 mars, matin : Temple-Allem. 1 à 39, Doubs 1 à 21. — Après-midi : Doubs 23 à 77, Nord 1 à 41.

Judi 27 mars, matin : Nord 43 à 110, Quartier de la Somballe. — Après-midi : Sorbiers, Concorde, Ravin, 1^{er}-Aôdt, Emancipation, XXII-Cantons.

Vendredi 28 mars, matin : Alexis-M.-Plaget. — Après-midi : Ph.-H.-Matthey, Bel-Air n° Impairs 15 à 55, Crêt-Rossel, Staway-Mollondin, Bois-Gentil, Montbrillant, Tilleuls.

COLLÈGE PRIMAIRE

Mercredi 26 mars, matin : Léopold-Rob. 12 à 46, rue Neuve, rue du Marché. — Après-midi : Place Neuve, Serre 1 à 43.

Judi 27 mars, matin : Parc 1 à 41. — Après-midi : Paix 1 à 35, Progrès 1 à 11a.

Vendredi 28 mars, mat. : Progrès 13 à 33, Numa-Droz 1 à 23. — Après-midi : Numa-Droz 25 à 55.

COLLÈGE DE L'ABELLE

Mercredi 26 mars, matin : Serre 45 à 102, Quart. des Convers, Progrès 39 à 97. — Après-midi : Serre 103 à 130, Parc 43 à 76, Temple-Allemand 45 à 103.

Judi 27 mars, matin : Parc 76 à 96. — Après-midi : Parc 98 à 150, Paix 39 à 53 bis.

Vendredi 28 mars, matin : Paix 55 à 107, Léopold-Rob., n° pairs 48 à 144. — Après-midi : Paix 109 à 153, Numa-Droz 56 à 93, Chemins-de-Fer, Léopold-Robert, n° Impairs 47 à 147.

COLLÈGE DE L'OUEST

Mercredi 26 mars, mat. : Numa-Droz 94 à 133, Progrès 99 à 163. — Après-midi : Numa-Droz 135 à la fin, Temple-Allemand 105 à 144, Doubs 83 à 133.

Judi 27 mars, matin : Doubs 135 à 167, Nord 111 à 129. — Après-midi : Nord 133 à 174.

Vendredi 28 mars, matin : Nord 175 à 209, Combe-Grieurin, Tourelles, Aurore. — Après-midi : Signal, Tête-de-Ran, Chasseron, Montagne, Tertre, Succès, Quartier de la Recorne.

COLLÈGE DES CRÊTÈTS

Mercredi 26 mars, mat. : Envers, Grenier 37 à 45a, Commerce 13 à 55, Crêtets 32 à 85a. — Après-midi : Jaquet-Droz.

Judi 27 mars, matin : Jacob-Brandt 1 à 61, Dav.-P.-Bourquin, Jardinets. — Après-midi : Buissons, Champs, Beau-Site, République, Jos.-Amez-Droz, Réformation, Vieux-Patriotes, Winkelried, Couvent, Boulevard de la Liberté.

COLLÈGE DE LA PROMENADE

Mercredi 26 mars, mat. : Promenade, Rocher. — Après-midi : Grenier 1 à 36, ruelle du Repos, Manège, Banneret, Loge.

Judi 27 mars, matin : Petites-Crosettes, Grandes-Crosettes, Boind, Daniel-JeanRichard, Dr Kern, Bellevue. — Après-midi : Hôtel-de-Ville 28 à 72, Pass. de Gibraltar.

Vendredi 28 mars, mat. : Est. Crêt, Croix-Fédérale, Général-Herzog. — Après-midi : Côte, Général-Dufour, Jura, Arêtes, rue de Gibraltar.

HOTEL DE VILLE

Mercredi 26 mars, mat. : Joux-Perret, Bas-Monsieur, Reprises, Balance, Vieux-Cimetière. — Après-midi : Fritz-Courvoisier, n° pairs.

Judi 27 mars, matin : Pont, Cure, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° pairs 4 à 16, place de l'Hôtel-de-Ville 1, 2, 5, 6, Léopold-Robert, n° pairs 2 à 10. — Après-midi : Fritz-Courvoisier, n° imp.

Vendredi 28 mars, matin : rue de l'Hôtel-de-Ville 1 à 27, Léopold-Robert, n° impairs 3 à 45. — Après-midi : Boucherie, Passage du Centre, Granges, Chapelle, rue de la Place-d'Armes.

COLLÈGE DES ÉPLATURES (Bonne-Fontaine)

Judi 27 mars, matin : Entrepôts, Commerce 117 à 161. — Après-midi : Jacob-Brandt 124 à 145, Crêtets 130 à 180a, Locle, France, Breguet.

Vendredi 28 mars, matin : Eplatures, sect. Jaune, 1 à 63. — Après-midi : Eplatures, section Jaune, 64 à 122, Eplatures, section Grise, quartier des Foulets. 5795

Se munir des talons des cartes de pain, de graisse, de fromage, de lait, du mois de mars, et du permis d'habitation ou de domicile. Les enfants ne sont pas admis.

Leçons de zither M^{me} Hourlet-Bourquin, à Villaret, se recommande par leçons de zither. Bonne méthode. 5802

Pierristes A vendre les outils au complet. Bas prix. — S'adresser chez M. Ch. Droz, Nord 45. 5779

Décoteur

très routiné sur cal. 8 1/2 est demandé au plus vite. Fort salaire à personne capable. — S'adresser au comptoir A. Tissot & Co, Progrès 37. 5765

Bonne polisseuse de boîtes or est demandée au plus vite chez M^{re} Brandt-Ducommun, Serre 11 bis. 5723

N'oubliez pas les petits oiseaux

Scala et Palace

Ce soir 5810

50% de réduction avec cette annonce **50%**

AU TEMPLE COMMUNAL

Mardi 25 Mars, à 8 heures un quart du soir

Importante Assemblée générale de la F. O. M. H.

ORDRE DU JOUR :

Office social — L'assurance chômage La Charte du Travail — Journée de 8 heures

Tous les groupements sont convoqués : Horlogers, Boitiers, Pendants, Aiguilles, Ebauches, Ressorts, Termineurs, Bijoutiers, Décorateurs, Nickeleurs, Cadrans, Dorcours, Mécaniciens, Serruriers, Ferplantiers, Couvreurs, Appareilleurs-Monteurs, Verres de Montres.

La galerie est réservée aux dames. Il ne sera pas fait d'autre convocation

Le Bureau de la F. O. M. H.



Ville de La Chaux-de-Fonds

Ravitaillement

Cette semaine, trois caves seront ouvertes pour la vente de pommes de terre :

Mercredi, de 1 heure et demie à 6 heures Cave du Vieux-Collège

Judi, de 1 heure et demie à 6 heures Collège de la Promenade

Vendredi, de 1 heure et demie à 6 heures Collège de l'Ouest

Pommes de terre triées, sans carte. Par quantité de 8 kg. Fr. 0.29 le kg. 5806

Office communal de ravitaillement.

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE La Chaux-de-Fonds

3^{me} Concert de Musique de Chambre

Mercredi 26 Mars 1919, à 8 1/2 h. du soir

à La Scala

Quatuor à cordes Schifmann

Haydn. J.-S. Bach. L. v. Beethoven.

Prix des places : Galeries numérotées, fr. 2.— et 2.50. Parterres numérotés, fr. 2.25. Parterres non numérotés, fr. 1.50 et 1.—.

Billets en vente au magasin de musique Beck, Rue Neuve 14, et le soir du concert à l'entrée de La Scala. P21323C 5763

Savons de toilette

en grand choix, bien parfumé, depuis 50 ct. à la 5603

Parfumerie J. RECH, La Chaux-de-Fonds Rue Léopold-Robert 58 (Entrée rue du Balancier)

Décoteurs

pour pièces 8 1/2 sont demandés au comptoir R. Chopard, Place-Neuve 6. — Entrée de suite ou époque à convenir. 5807

Remonteurs de finissages

très capables sont demandés sur cal. 8 1/2. — S'adresser au Comptoir A. Tissot & Co, Progrès 37. 5766

A vendre une superbe machine à coudre Singer à prix avantageux. — S'adresser au bureau de La Sentinelle. 5764

Les bolcheviks de la chaussure

Faites travailler les gens de métier sans passer par l'intermédiaire des bolcheviks de la chaussure qui ne connaissent rien du métier, qui ne prennent les réparations que pour les remettre à des tiers en vous renchérissant le travail de 20 à 25%.

Cordonnier Testarini

2, Fritz-Courvoisier, 2 exécute et livre les ressemellages les plus soignés en 12 heures, sur demande.

Spécialité de pièces invisibles. Ressemellages de caoutchoucs, chaussures sur mesures aux prix les plus raisonnables. 5808

Petit char. On demande à acheter un petit char. S'adresser chez M^{re} Nicolet, rue des Fleurs 7. 5797

A vendre une charrette d'enfant usagée, mais en bon état. S'adresser Hôtel-de-Ville 31, plain-pied, à droite. 5798

Appartement Qui échangerait deux ou à défaut de trois pièces situé au centre contre un de trois pièces, alcôve, en plein soleil, dans le quartier des fabriques, pour époque à convenir. S'adresser au bureau de La Sentinelle. 5806

Etat-civil de La Chaux-de-Fonds

Du 24 mars 1919

Naisances. — Conrad, André-Léon, fils de Victor-Léon, horloger, et de Jeanne-Marthe née Bandelier, Bernois. — Conrad, Edmond-Marcel, fils des précédents. — Ochsner, André-Henri, fils de Henri-Louis, joaillier-serrurier, et de Marthe-Marie née Fischer, Neuchâteloise. — Bergère, Paul-Edouard-Vital, fils de Constant-Marcel, horloger, et de Karoline dite Lina née Neunschwander, Française. — Vuagneux, Simone-Madeleine, fille de Jules-Théophile, confiseur, et de Bertha née Steinmann, Neuchâteloise.

Promesses de mariage. — Audemars, Donald-Joseph, vicaire, Vaudois, et Meyrat, Louise-Emma, religieuse, Bernoise. — Boillat, Alcide-Ferdinand, peintre en bâtiments, Bernois, et Wirz, Jeanne-Elise, demoiselle de magasin, Bâloise. — Jeanne-Net, François-Albert, émailleur, Neuchâtelois, et Mettler, Marie-Françoise-Eugénie, décaigneuse, Bernoise. — Vuille-dit-Bille, Charles-Albert, charron, Neuchâtelois et Bernois, et Calame, Louise-Lina, sans profession, Neuchâteloise.

Mariage civil. — Béguin, Bernard, commis C. F. F., Neuchâtelois, et Sauter née Welten, Clémence-Adèle, coiffeuse, Wurtembergeoise.

Décès. — 3745. Messmer, Alois, époux en 2^{es} noces de Marie-Caroline née Kumlé, Badois, né le 17 août 1852. — Incinération n° 838 : Favre née Helmburg, Rosina, épouse de Emile-Louis, Vaudois, née le 6 septembre 1873.

Etat-civil du Locle

Du 24 mars 1919

Naisances. — Nelly-Odetta, fille de Jules-Louis Huguenin-Virchaux, appareilleur-électricien, et de Marie née Brandt, Neuchâteloise. — Robert, fils de Robert Seiler, emp. C. F. F., et de Suzanne née Muller, Thurgovienne.

Mariage. — Guyot, Charles-René, Neuchâtelois, et Gaume, Jeanne-Alice, Française, les deux horlogers.

Inhumations

Mardi 25 mars 1919, à 3 h. : Incinération. M^{me} Favre-Helmburg, Rosina, 45 ans 6 1/2 mois, rue du Temple-Allemand 37 ; départ à 2 1/2 h. ; sans suite.

ROBES droites

en CRÊPE de CHINE depuis fr. 98.—

Grand assortiment dans toutes les teintes

AU PROGRÈS

DERNIÈRES NOUVELLES

La révolution hongroise

Les premières décisions

BUDAPEST, 25. — Dans sa première séance, le Conseil exécutif révolutionnaire a décidé la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Une commission de cinq membres est désignée pour préparer les élections aux conseils des ouvriers, soldats et paysans; tous les commissaires du gouvernement sont relevés de leurs fonctions; le conseil invite les conseils de travailleurs à constituer partout des directoires de trois membres, qui liquideront les affaires des anciens commissaires du gouvernement; des tribunaux révolutionnaires sont constitués; des projets doivent être soumis dans le plus court délai aux conseils pour la socialisation des immeubles et des exploitations; les trésors artistiques sont socialisés; les théâtres seront mis au service de la culture prolétarienne et rendus accessibles aux masses; les journaux seront tenus de publier en bonne place les communications officielles du conseil.

Le conseil a rappelé son ministre à Vienne et a désigné pour le remplacer Alexius Bomger comme plénipotentiaire politique, et Andor Fejyoc comme plénipotentiaire économique.

Les commissariats populaires pour les affaires militaires ont émis une ordonnance d'après laquelle les soldats ont à rejoindre immédiatement leurs corps dans les casernes. Si les soldats ne remplissent pas leur devoir, la république hongroise des conseils est perdue. Le conseil des commissaires exige une discipline de fer et créera une armée décidée et disciplinée pourvue de tous les moyens.

Le commissariat populaire pour la socialisation a émis l'ordonnance suivante :

« Tous les commerces, à l'exception de ceux qui s'occupent de la pharmacie, de la droguerie, des articles sanitaires, du papier dans les livres et du tabac doivent être fermés immédiatement. Aucun matériel ne peut être enlevé pour le moment sans autorisation spéciale du commissaire du peuple pour la socialisation. Celui qui emporte des marchandises sans autorisation spéciale ou qui les cache sera passible du tribunal révolutionnaire et de la peine de mort. »

Une déclaration de Caroli

BUDAPEST, 25. — Caroli a pris congé des membres de l'ancien cabinet. Il a déclaré que tout ce qui s'est passé est un processus naturel provoqué par l'aveuglement et la mauvaise volonté avec lesquels on voulait assassiner la Hongrie.

« Je travaillerai, dit-il, et je servirai comme simple soldat, mais je me rends compte que la Hongrie ne peut être régie que par l'Internationale. C'est dans l'intérêt de la Hongrie que la révolution rouge balayera l'ordre capitaliste et impérialiste dont les représentants à Paris manifestent la volonté de condamner à la mendicité les millions d'innocents qui composent le peuple hongrois. »

L'évaluation des territoires occupés

SZEGEDIN, 25. — Source hongroise. — Les Français ont commencé à évacuer Szegedin et tout le territoire occupé dans la direction du sud. A Szegedin, il n'y a déjà plus aucun Français. Les Français se préparent à évacuer Arad. Les Serbes ont commencé l'évacuation d'une partie des territoires occupés.

Un radiotélégramme de Moscou

MOSCOU, 25 (par radiotélégramme). — Le commissaire pour les affaires étrangères Tchitchérine a adressé au commissaire pour les affaires étrangères à Budapest un radiogramme, dans lequel il expose d'une façon détaillée la situation de la république des soviets et de ses troupes, ainsi que les succès de ces derniers, notamment dans le sud et en Ukraine.

« Le système actuel de l'Entente, dit-il, consiste non pas à envoyer ses soldats contre nous, mais à pousser d'autres dans le feu. L'Allemagne, qui s'est soumise à la volonté de l'Entente, a reconstitué une nouvelle armée comme aile gauche contre nous. Pendant que les Polonais, au centre, et les troupes de Petlura avancent victorieusement, l'aile gauche allemande s'approche, les troupes rouges de Lettonie menacent Poneviech. »

Le centre polonais cependant avance entre Vilna et Minsk et a pris Baramovitchi. Cette offensive simultanée est sans doute l'exécution d'un plan préparé et derrière lequel se tient l'Entente. Notre situation dans l'ouest est par conséquent difficile. Nos alliés lettons et lithuaniens en particulier se trouvent dans une situation délicate.

Pendant que les troupes des soviets ukrainiens s'approchent de la Galicie où la fermentation se fait déjà sentir, nous sommes déjà près de nos frères hongrois qui se trouvent derrière nos ennemis. De nouvelles forces sont concentrées contre les Allemands et les Polonais. L'apparition d'un allié au centre de l'Europe est très importante. »

Tchitchérine rend ensuite le commissaire hongrois attentif au fait que les prisonniers russes en Hongrie sont recrutés de force pour l'armée Denikine dans le sud de la Russie, ainsi qu'au fait que la commission russe de bienfaisance, qui avait été envoyée en Hongrie et qui fut internée par les Alliés à Salonique peut maintenant être échangée contre des commissions de l'Entente. Il prie enfin qu'on lui fasse parvenir des communications chiffrées.

Une importante victoire bolchéviste

LONDRES, 24. — Les journaux publient une nouvelle venant de Vienne, d'après laquelle l'armée bolchéviste russe a atteint la ville de Tarnopol, qui est située à 150 km. de la frontière hongroise.

BUDAPEST, 24. — Les armées bolchévistes russes ont remporté sur la ligne de chemin de fer Podvoloczyska-Odessa une victoire d'une importance considérable. Les troupes bolchévistes se trouvent devant Proskuroff. Ainsi une des lignes les plus importantes qui reliaient les forces de l'Entente avec l'Europe centrale est rompue.

Il y aurait eu des fusillades à Budapest

Arrestation de Wekerlé

BUDAPEST, 25. — Sur l'ordre du gouvernement révolutionnaire des Conseils, l'ancien ministre-président Alexandre Wekerlé a été arrêté dimanche soir et transféré à la prison centrale de Budapest.

VIENNE, 25. — Le « Neuer Tag » publie le récit d'une personne venue de Budapest, disant que le régime communiste n'a pas été instauré aussi calmement que le prétendent des comptes rendus.

Dans la nuit de vendredi à samedi, des fusillades se sont produites dans toute la ville et il y a eu de nombreux morts et blessés. En quelques endroits, les magasins ont été pillés.

Le mot d'ordre des élections pour les socialistes italiens sera le système des Conseils ouvriers

MILAN, 25. — Le Comité directeur du Parti socialiste italien a discuté, en séance de nuit, la participation aux prochaines élections. La tendance maximaliste a vivement critiqué l'attitude du groupe parlementaire, lui reprochant son indulgence envers le gouvernement. La résolution adoptée relève que l'activité des députés socialistes ne correspond pas à l'action demandée par la gravité des temps et par le parti. Gennari a proposé de saboter les élections si le gouvernement ne garantit pas toute liberté d'agitation et de propagande. Pour les élections, l'ordre du jour Lazzari a été définitivement accepté. Il prévoit une action complètement indépendante des socialistes. Les sections sont obligées de présenter des candidats d'après le système de la R. P. Les candidats doivent avoir appartenu au moins cinq ans au parti et accepter le programme du parti tant en dehors que dans le Parlement. Les principes du mouvement politique actuel doivent servir comme programme pour les élections. Il faut donner comme mot d'ordre : système des conseils ouvriers. A l'encontre du programme des partis bourgeois, il faut flétrir les responsables de la guerre et il faut opposer la dictature des exploités à la dictature des exploités.

MILAN, 25. — La Chambre des syndicats a l'intention d'imposer la réforme électorale par le moyen de la grève générale. Cependant, selon la « Nuova Italia », les cheminots des centres principaux s'opposent à la grève.

L'Italie croit à une révolution en Lybie

MILAN, 25. — Les événements en Egypte provoquent en Italie une vive inquiétude à cause de la répercussion qu'ils pourraient avoir en Lybie. Le calme actuel de la Cyrénaïque dépend à certains égards des Senoussis qui ont leurs camps principaux à la frontière d'Egypte et sur lesquels le mouvement révolutionnaire des Bédouins pourrait se propager. Un spécialiste en matière coloniale propose dans la « Tribuna » de faire des concessions aux Arabes afin de les adoucir et de prévenir une révolution en Lybie.

LE PROCES VILLAIN

PARIS, 25. — Lundi a commencé devant les assises de la Seine, le procès Villain, l'assassin de Jaurès. L'assistance est nombreuse. L'audience s'ouvre à 12 h. 25. Villain répond d'une voix faible à l'interrogatoire d'identité. Le greffier lit l'acte d'accusation relatant la scène du drame qui s'est déroulée le 31 juillet 1914.

Il déclare que Villain a reconnu la préméditation de son acte et affirmé qu'il l'avait conçu et exécuté seul et qu'il avait tué Jaurès parce qu'il le considérait comme néfaste pour le pays. L'acte d'accusation dit que les experts médicaux concluent à l'entière responsabilité de Villain. Madame Jaurès se pointe partie civile.

M. Wilson dans les régions dévastées

PARIS, 25. — M. Wilson, accompagné de Mme Wilson et de l'amiral Grayson, est parti dimanche matin, allant visiter les régions dévastées. Il a parcouru successivement Château-Thierry, Soissons, Laon, Noyon, Roye, Montdidier.

« Ce dimanche fut pour moi, dit-il, un enseignement; ma douleur fut indescriptible en voyant toute cette désolation, mais, plus fortement que jamais, je pus me rendre compte des misères et des souffrances sans précédent dans l'histoire que le peuple de France a subies dans ce cruel bap-tême du feu. »

Un court arrêt fut fait également sur l'emplacement du canon allemand à longue portée qui commença à tirer sur Paris il y a juste un an.

Asquith, président de la Ligue des Nations ?

LONDRES, 25 (P. T. S.). — Les journaux publient une nouvelle de Paris d'après laquelle on aurait, au sein de la conférence de la paix, l'intention d'offrir la présidence de la Ligue des Nations à l'ancien président du ministère anglais Asquith. Les journaux annoncent que ce poste sera doté d'un revenu de 250,000 francs par an et qu'il aura une résidence libre au siège de la Ligue des Nations.

Le traité de paix serait définitif

LONDRES, 24 (P. T. S.). — Selon les nouvelles des correspondants anglais à Paris, les vues de la délégation anglaise au sujet du traité de la paix s'accordent parfaitement avec celles émises par le colonel House et y a quelques jours. (Comme on le sait, le colonel House a déclaré que le traité de paix intégral, qu'on appelle à tort traité de paix préliminaire, serait terminé autour de samedi prochain et qu'il serait très déçu si les délégués allemands n'étaient pas à Paris dans trois semaines.)

Terrible accident

PARIS, 25. — A Levallois-Perret, un bac servant à transporter le personnel d'une usine a été coupé en deux par un remorqueur. La panique s'est emparée du personnel transporté. Le bac a coulé à pic. Les personnes présentes, notamment les ouvriers de l'usine, participèrent au sauvetage rendu très difficile par la violence du courant. 18 personnes ont été sauvées. On croit qu'il y a 14 morts.

Chambre française

PARIS, 25 (Havas). — A la Chambre a commencé lundi l'examen des douzièmes provisoires. Au cours de la discussion générale, Cachin et Ernest Lafont regrettent que le peuple et le Parlement ne soient pas tenus suffisamment au courant des travaux de la conférence.

Ils reprochent au gouvernement d'être en état de guerre avec la Russie sans avoir consulté à ce sujet le Parlement et la nation.

Ils se prononcent contre l'intervention militaire en Russie.

La discussion continuera mardi.

La flotte de commerce du monde

WASHINGTON, 24. — M. Hurley, président du « Shipping Board », après un voyage de trois mois en Europe, où il est allé étudier la situation maritime, estime que le tonnage total des vapeurs du monde a été réduit durant la guerre de 41 millions 225,000 tonnes brut. Deux nations seulement ont augmenté leur tonnage à la suite de la guerre : le Japon de 25 % et les Etats-Unis de 125 %. Il affirme que les Etats-Unis sont actuellement la nation la plus puissamment outillée pour la construction des navires et que, par conséquent, les Etats-Unis sont la plus grande puissance maritime.

M. Hurley prédit une ère de concurrence commerciale, mais trois facteurs militeront contre les Etats-Unis au cours de cette période : 1. Le manque de personnel ayant l'expérience du commerce étranger; 2. Le manque d'équipages pour les navires; 3. Le défaut des facilités bancaires. Il ne doute pas, toutefois, que l'énergie américaine n'ait raison de l'obstacle que constitue son inexpérience.

M. Hurley recommande la construction d'un grand nombre de bâtiments de 1500 à 200 tonnes, participant à la fois du cargo et du paquebot. Il est aussi partisan du maintien du salaire élevé des marins.

NOUVELLES DIVERSES

GENEVE, 25 (P. T. S.). — Dans la ville de Columbus (Ohio) John-T. O'Brian a été condamné à sept ans de prison pour avoir faussé la signature du président Wilson au bas d'un chèque de 100,000 dollars.

— Le célèbre aviateur italien Palli, après avoir survolé le Mont-Blanc pendant un violent orage de neige est tombé entre le Mont-Valloin et le Mont-Lerviquiel. Son corps a été trouvé près de Bourges-St-Maurice, en Savoie.

— Le poète Gabriele d'Annunzio a accepté la candidature de député dans la circonscription de Ortona, qui lui a été offerte.

— Dans une assemblée de la Ligue des Juifs britanniques, le membre du Parlement M. Lyonel de Rothschild a fait un discours au cours duquel il a dit que tout Juif qui est bolchéviste est un renégat qui renie sa propre religion ! (Langage du portemonnaie !)

— A Enskirchen, 10 hommes armés, dont 4 en uniformes ont pénétré de nuit dans l'imprimerie d'Etat de la Banque de l'Empire, ont volé un million et demi de marks qu'ils ont emportés en automobiles.

— On annonce la mort du cardinal Cassetta, préfet du concile du Consistoire romain.

CONFÉDÉRATION

Salut à la Révolution hongroise

BERNE, 25. — Le Comité central du parti socialiste suisse a voté une résolution saluant la révolution de Hongrie.

La paie des juges du Tribunal fédéral

BERNE, 25. — Le Conseil fédéral propose aux Chambres l'augmentation du traitement des juges au Tribunal fédéral de 15 à 20,000 francs et d'un supplément de fr. 1000 pour le président, avec effet rétroactif au 1er janvier 1919, jour à partir duquel les suppléments de renchérissement des juges au Tribunal fédéral seront supprimés.

L'assurance vieillesse et invalidité

BERNE, 25. — M. Hirter, conseiller national, appuyé par un grand nombre de co-signataires, va déposer au Conseil national une motion, invitant le Conseil fédéral à examiner la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu, dans le but de la justification financière de l'assurance vieillesse et invalidité, de faire un emprunt à primes fédérales du montant de 400 millions.

M. Weber, conseiller national, a déposé une demande d'interpellation, invitant le Conseil fédéral à dire ce qu'il compte faire, afin de remplacer le déficit de l'alimentation populaire causé par l'introduction des semaines sans viande.

Les dépenses de mobilisation

BERNE, 25. — Le Conseil fédéral publie les comptes établis par le commissariat général des guerres sur les dépenses nettes de la Confédération en 1916 pour la mobilisation de guerre. Les dépenses se sont élevées au total de 354 millions 861,000 francs, dont 66,738,000 francs pour l'armée de campagne, 5,571,000 pour le service des étapes, 7,107,000 pour le service de secours, 121,000,000 pour le ravitaillement en pain, 10,645,000 pour le matériel supplémentaire, 27 millions 791,000 pour vêtements et équipements, 22,500,000 pour le ravitaillement civil, 40,000,000 pour l'augmentation des munitions, etc.

L'assurance militaire fédérale

BERNE, 25. — Le rapport de gestion du département militaire fédéral annonce qu'en 1918 l'assurance militaire fédérale a eu à s'occuper de plus de 50,000 cas d'assurance militaire, contre une moyenne de 6000 en temps normal et une moyenne de 24,000 au cours des quatre années de la guerre. A la suite de la grippe et de la mobilisation de troupes, lors de la grève générale, le nombre des cas de grippe qui atteignait 26,500 vers le milieu de novembre, s'est accru de 24,000 cas nouveaux en quelques semaines, de sorte que le service de l'assurance militaire était encombré par un travail si considérable que ce service ne pouvait plus suffire.

Le procès du Comité d'Olten

BERNE, 25. — Hier, le procès a été levé à 3 heures et demie de l'après-midi et a été ajourné à mercredi matin, à 8 heures.

La Commission du Conseil national désignée pour préviser sur l'immunité parlementaire, a décidé de proposer au Conseil national de lever l'immunité parlementaire.

A l'ouverture des Chambres, la proposition a été faite de discuter cette question immédiatement. Paul Gräber a demandé que la discussion soit renvoyée à mardi matin. Le Conseil national a donné raison à Paul Gräber, l'immunité sera donc discutée aujourd'hui au Conseil national.

Le débat sur l'immunité parlementaire au Conseil national

BERNE, 25. — (De notre corresp.). Ce matin a commencé le débat sur l'immunité parlementaire. MM. Schupbach et Deschenaux ont rapporté au nom de la majorité. La commission estime que la levée de l'immunité doit être discutée, mais qu'elle est applicable. Le procès, dit-elle, n'est ni abusif, ni tendancieux. On peut recommander la levée de l'immunité parce que l'agitation a assez duré dans le pays et qu'il faut en finir avec ces débats. Greulich, dans un superbe discours, a demandé que la souveraineté populaire soit respectée. Il explique que le Conseil fédéral semble avoir volontairement retardé la convocation du tribunal. Le 19 mars, l'auditeur avait déjà prévu le conflit actuel, qui paraît avoir été cherché. Knechtwolf propose ensuite une motion d'ordre selon laquelle la session du Conseil national serait close aujourd'hui. Une nouvelle session reprendrait aussitôt que le procès du Comité d'Olten serait terminé. Charles Naine appuie cette proposition.

DAVANTAGE DE GRAISSE

BERNE, 25. — Suivant décision de l'Office fédéral de l'alimentation, la carte de graine du mois de mars a été déclarée valable dès le 22 février. La quantité qu'elle permet d'acheter est plus grande que les rations normales des mois précédents. En même temps, l'édition d'une carte supplémentaire de 500 grammes de graine ou d'huile a été décidée pour les mois de mars et d'avril. Les livraisons de graine ont été effectuées en partie par les grandes boucheries qui avaient fait d'importants abatages pour l'Office fédéral du bétail de boucherie. Les prix ont été plus bas que ceux qui sont usuels depuis l'abrogation, décidée le 20 janvier, des prix maxima pour la graine et la viande de porc indigènes. Une de ces maisons a adressé à sa clientèle une circulaire d'après laquelle, au dire de quelques journaux, les clients ont reçu que la vente au détail de la graine s'effectuerait désormais sans carte. Cela n'est pas le cas, et la maison en question, en se référant aux instructions reçues et aux prescriptions en vigueur, a refusé les commandes faites ensuite de cette erreur.

Les prescriptions sur le rationnement en matières grasses doivent être observées en tous points.

L'arrivée de l'empereur Charles en Suisse

RORSCHACH, 24. — L'empereur Charles est arrivé aujourd'hui à 5 heures de l'après-midi, en train spécial, venant de Buchs, à Staad près de Rorschach, et s'est rendu au château de Wartegg, où les préparatifs pour le recevoir avaient été faits en grand secret. La gare était barrée par des militaires.

BERNE, 25. — On mande de Vienne à Respublica : Le départ de l'empereur Charles est très peu commenté. Il n'a pas produit grande émotion. On parle davantage d'une fuite que d'un départ. Il est facile de se rendre compte que l'idée monarchiste a complètement disparu de la mentalité des masses. Hier, une grande manifestation organisée par la fraction communiste a eu lieu à la Ringstrasse, en témoignage de sympathie à la révolution hongroise. Elle s'est déroulée très calmement.

L'OFFICE SOCIAL RENSEIGNE

sur les conflits entre patrons et ouvriers,
sur les cas de renvois arbitraires,
sur les quinzaines refusées,
sur les problèmes d'assurance,
sur les cas de maladies,
sur les contrats de travail,
sur les contrats d'apprentissages,
sur les apprentissages à conseiller,
sur la protection des ouvrières,
sur le code des obligations,
sur le code civil,
sur la procédure pénale,
sur les droits des créanciers,
sur les déclarations d'impôts,
sur les recours contre le fisc,
sur les recours contre la taxe militaire,
sur les recours en grâce,
sur les obligations scolaires,
sur les baux à loyer,
sur les droits du locataire,
sur les arrangements à l'amiable,
sur toutes les difficultés que rencontre l'ouvrier

Votez pour l'Office social

IMPRIMERIE COOPERATIVE, Chaux-de-Fonds

— Journée de 8 heures —